
PUBLICATION DU PILIER 3

CIRCULAIRE FINMA 2016/1

EDMOND DE ROTHSCHILD (SUISSE) S.A.

31 DECEMBRE 2024

SOMMAIRE

	Page
1. OBJECTIF ET PÉRIMÈTRE DU RAPPORT	4
1.1. Principes de publication financière	4
1.2. Périmètre de consolidation	5
2. FONDS PROPRES CONSOLIDÉS ET LIQUIDITÉS	6
2.1. Chiffres - clés	7
2.2. Structure du capital	8
2.3. Actifs pondérés par le risque	9
3. DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES	10
3.1. Approche de la Banque en matière de gestion des risques	10
3.2. Risque de crédit	12
3.3. Risque de marché	27
3.4. Risque de taux sur le portefeuille de banque	29
3.5. Risque de liquidité	35
3.6. Risque opérationnel	38
4. ANNEXES	40
4.1. Réconciliation des états financiers et des fonds propres réglementaires	40
4.2. Information relative au ratio de levier	45
4.3. Principales caractéristiques des instruments de fonds propres	47
4.4. Tableau de correspondance	48
4.5. Exigences de publication pour Edmond de Rothschild (Suisse) Maison mère	50

1. OBJECTIF ET PÉRIMÈTRE DU RAPPORT

1.1. Principes de publication financière

Le présent rapport a pour objectif de donner une information au public sur les fonds propres du groupe Edmond de Rothschild (Suisse) S.A. (« groupe Edmond de Rothschild Suisse » ci-après), leur adéquation en matière de couverture des risques inhérents aux activités et le dispositif de gestion des risques mis en place.

Le rapport a été établi conformément à l'article 16 de l'Ordonnance sur les fonds propres (« OFR » ci-après) traitant de la publication du pilier 3 de l'Accord de Bâle III et aux prescriptions d'exécution techniques de la circulaire 2016/1 « Publication – banques » de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (« FINMA » ci-après).

Le rapport est publié semestriellement dans un délai de deux mois après la date de boucllement du semestre respectivement quatre mois après la date de boucllement annuel, conformément à la réglementation suisse (Circ.-FINMA 16/1 cm40). Il est disponible sur le site Internet de Edmond de Rothschild (Suisse) S.A., Genève (www.edmond-de-rothschild.ch).

Les informations contenues dans le présent rapport se réfèrent au boucllement annuel consolidé au 31 décembre 2024 du groupe Edmond de Rothschild Suisse. La gouvernance d'entreprise est décrite sous le rapport annuel de Edmond de Rothschild (Suisse) S.A., Genève sous le chapitre – Gouvernement d'entreprise- page 7 à page 38 disponible sur le site (www.edmond-de-rothschild.ch).

1.2. Périmètre de consolidation

La Maison-mère du groupe Edmond de Rothschild Suisse est Edmond de Rothschild (Suisse) S.A., Genève (la « Banque » ci-après).

Le cercle de consolidation relatif au calcul des exigences de fonds propres correspond au périmètre applicable à l'établissement des comptes annuels consolidés.

Sociétés du Groupe

Les sociétés du groupe Edmond de Rothschild Suisse dans lesquelles la Maison-mère détient directement ou indirectement une participation majoritaire sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Décrites dans le rapport annuel 2024 du groupe Edmond de Rothschild Suisse sous l'annexe 7 en page 72 à 76, ces sociétés comprennent, tant en Suisse qu'à l'étranger, des banques, des sociétés exerçant une activité financière et des sociétés immobilières.

Changements apportés au périmètre de consolidation

Sociétés entrées dans le périmètre durant l'exercice :

- › Fundament Stone GmbH, Berlin
- › Kennet VI Management (Luxembourg) Sàrl, Luxembourg
- › Ginkgo Management IV Sàrl, Luxembourg

Sociétés sorties du périmètre durant l'exercice :

- › Edmond de Rothschild Family Advisory (Hong Kong) Ltd, Honk Kong
- › EdR UK PRS Carry GP LLP, Édimbourg
- › EdR UK PRS Club 1 GP LLP, Londres
- › Boscalt Global Hospitality Fund GP, Luxembourg
- › EdR Private Merchant Banking LLP, Londres
- › EdR REIM Fundament GmbH, Berlin
- › Edmond de Rothschild (Suisse) S.A., Representacion Uruguay, Montevideo
- › EdR Euroopportunities Management Sàrl, Leudelange
- › Edmond de Rothschild HL Nominee Limited, Londres

Participations mises en équivalence et autres participations

Les participations significatives détenues à hauteur de 20 à 50% par le groupe Edmond de Rothschild Suisse sont évaluées et inscrites au bilan consolidé selon la méthode de mise en équivalence. Elles sont décrites dans le rapport annuel 2024 du groupe Edmond de Rothschild Suisse sous l'annexe 7 en page 72. Leur valeur au bilan s'élève à CHF 13,7 millions.

Les autres participations non consolidées sont portées au bilan consolidé à leur valeur d'acquisition, déduction faite d'éventuels amortissements, et sont mises en déduction des fonds propres ou pondérées en fonction du risque.

Il n'existe aucune restriction susceptible d'empêcher les transferts d'argent ou de fonds propres au sein du groupe Edmond de Rothschild Suisse.

2. FONDS PROPRES CONSOLIDÉS ET LIQUIDITÉS

Les exigences réglementaires de la FINMA par rapport au ratio de fonds propres se basent sur l'Accord de Bâle III et sont décrites dans l'Ordonnance sur les fonds propres (OFR, art. 41).

Dans ce contexte, les banques suisses sont soumises à un « objectif de fonds propres » en fonction de la catégorie de risques à laquelle elles sont rattachées en vue d'être en mesure de faire face aux risques non pris en compte par les exigences minimales (8%) et de garantir le respect de ces normes également en cas d'événements défavorables. Le Groupe Edmond de Rothschild Suisse se trouve en catégorie 3, ce qui se traduit par un objectif de fonds propres de 12%.

A la fin de décembre 2024, le ratio de fonds propres global du Groupe Edmond de Rothschild Suisse s'élève à 19,7%. Ce ratio remplit largement ces exigences légales et permet de disposer d'un important excédent de fonds propres en vue de faire face aux risques inhérents à ses activités et à leur développement.

Le ratio de levier s'élève à 6,7% au 31 décembre 2024 (voir tableaux 27 & 28 détaillés sous annexes). Le ratio de levier est au-dessus de l'exigence réglementaire de 3% qui est entré en vigueur le 1er janvier 2018.

L'exigence réglementaire pour le ratio de liquidité à court terme (LCR) est de 100% en 2024. Le LCR moyen au 31 décembre 2024 (dernier trimestre) du Groupe Edmond de Rothschild Suisse est de 196.7%, largement au-dessus de l'exigence réglementaire.

Le ratio de financement (NSFR) se situe à 178.9% à fin 2024, largement au-dessus du minimum légal fixé à 100% (voir tableau 22 détaillé sous le chapitre 3.5 – risque de liquidité).

2.1. Tableau 1 - chiffres-clés en milliers de CHF (KM1) ¹

	31.12.2024	30.06.2024	31.12.2023
Fonds propres pris en compte			
Fonds propres de base durs (CET1)	1'159'043	1'159'486	1'135'316
Fonds propres de base (T1)	1'159'043	1'159'486	1'135'316
Fonds propres totaux	1'178'808	1'179'717	1'154'762
Positions pondérées en fonction des risques (RWA)			
RWA	5'980'774	5'860'270	5'443'657
Exigences minimales de fonds propres (CHF)	478'462	468'822	435'493
Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % des RWA)			
Ratio CET1	19,4%	19,8%	20,9%
Ratio de fonds propres de base	19,7%	20,1%	21,2%
Ratio de fonds propres globaux	19,7%	20,1%	21,2%
Exigences en volants en CET1 (en % des RWA)			
Volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle	2,5%	2,5%	2,5%
Volant de fonds propres anticyclique (art. 44a OFR) selon le standard minimal de Bâle	0,0%	0,0%	0,0%
Ensemble des exigences de volants selon le standard minimal de Bâle, en qualité CET1	2,5%	2,5%	2,5%
CET1 disponible afin de couvrir les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction du CET1 affecté à la couverture des exigences minimales et cas échéant à la couverture des exigences TLAC)	13,4%	13,8%	14,9%
Ratios-cibles de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFR (en % des RWA)			
Volant de fonds propres selon l'annexe 8 OFR	4%	4%	4%
Volant anticyclique de fonds propres (art. 44 et 44a OFR)	0,02%	0,02%	0,02%
Ratio-cible en CET1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	7,8%	7,8%	7,8%
Ratio-cible en T1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	9,6%	9,6%	9,6%
Ratio-cible global de fonds propres (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	12,0%	12,0%	12,0%
Ratio de levier Bâle III			
Engagement global	17'370'943	17'659'933	17'132'185
Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global)	6,7%	6,6%	6,6%
Ratio de liquidités (LCR)			
Numérateur du LCR : somme des actifs liquides de haute qualité	5'808'851	6'881'611	7'072'169
Dénominateur du LCR : somme nette des sorties de trésorerie	2'952'636	3'286'521	3'132'419
Ratio de liquidités, LCR	196,7%	209,4%	225,8%
Ratio de financement (NSFR)			
Total du refinancement stable disponible	9'783'145	10'351'843	10'026'027
Total du refinancement stable requis	5'469'482	5'355'500	5'144'732
Ratio de refinancement stable (NSFR)	178,9%	193,3%	194,9%

¹ Pour le chapitre Ratio de liquidités (LCR), les chiffres correspondent à la moyenne du dernier trimestre de la date de référence

2.2. Structure du capital

Les fonds propres réglementaires du Groupe Edmond de Rothschild Suisse se composent de fonds propres de base durs (Common Equity Tier 1 – CET1) et de fonds propres complémentaires (Tier 2 - T2). Ils sont basés sur les comptes de Groupe établis conformément aux dispositions de la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne (LB), à son ordonnance et aux prescriptions comptables pour les banques, définies par la circulaire 20/1 de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA, ainsi qu'à son ordonnance (OEPC).

Les fonds propres de base durs comprennent le capital libéré, les réserves apparentes et la part aux fonds propres des actionnaires minoritaires. Les fonds propres de base durs sont réduits des ajustements réglementaires, tels que le goodwill et les écarts entre les pertes attendues réglementaires et les corrections de valeur. Le Groupe n'a pas émis d'instrument de capital pouvant être pris en compte au titre de fonds propres de base supplémentaires (Additional Tier 1 – AT1), en particulier un capital autorisé, un capital conditionnel; des émissions de bons de jouissance et aucun emprunt convertible ou à option portant sur des actions Edmond de Rothschild (Suisse) n'est en circulation. Les fonds propres complémentaires (T2) comprennent un titre subordonné TSS dont la clause de remboursement anticipé n'a pas été exercée.

Tableau 2 – Composition des fonds propres pouvant être pris en compte au 31 décembre 2024 en milliers de CHF ¹

		Chiffres nets (après impact des dispositions transitoires)	Chiffres nets (après impact des dispositions transitoires)	Réf 2.
		31.12.2024	30.06.2024	
Fonds propres de base durs (CET1)				
1	Capital social émis et libéré, pleinement éligible	58'694	58'694	
2	Réserves issues des bénéficiaires y c. réserve pour risques bancaires généraux / bénéfice (perte) reporté et de la période concernée	1'042'323	1'042'166	
3	Réserves issues du capital et réserves (+/-) de change	229'168	247'390	
5	Intérêts minoritaires	(534)	921	
6	= Fonds propres de base durs, avant ajustements	1'329'651	1'349'171	
	Ajustements relatifs aux fonds propres de base durs			
7	Ajustements requis par une évaluation prudente	-	-	
8	Goodwill (net des impôts latents comptabilisés)	(67'410)	(76'783)	a
9	Autres valeurs immatérielles (net des impôts latents comptabilisés), sans les droits de gestion hypothécaire (MSR)	(11'248)	(19'464)	b
17	Participations qualifiées réciproques (titres CET1)	-	-	
26b	Autres déductions	(91'950)	(93'438)	
27	Déductions concernant l'AT1, reportées sur l'AT1			
28	= Somme des ajustements relatifs au CET1	(170'608)	(189'685)	
29	= Fonds propres de base durs nets (net CET1)	1'159'043	1'159'486	
Fonds propres de base supplémentaires (AT1)				
30	Instruments émis et libérés, pleinement éligibles	-	-	
31	Dont instruments figurant sous les fonds propres comptables			
32	Dont instruments figurant sous les engagements comptables	-	-	
43	= Somme des ajustements relatifs à l'AT1	-	-	
44	= Fonds propres de base supplémentaires nets (net AT1)	-	-	
45	= Fonds propres de base (net tier 1)	1'159'043	1'159'486	
Fonds propres complémentaires (T2)				
46	Instruments émis et libérés, pleinement éligibles	19'765	20'231	
57	= Somme des ajustements relatifs au T2	19'765	20'231	
58	= Fonds propres complémentaires nets (net T2)	19'765	20'231	
59	= Fonds propres réglementaires totaux (net T1 & T2)	1'178'808	1'179'717	
60	Somme des positions pondérées par le risque	5'980'774	5'860'270	

¹ La colonne « impact des dispositions transitoires » n'est pas représentée car le Groupe n'applique pas de dispositions transitoires. Les lignes non utilisées ont été omises. Le tableau complet est présenté en annexe (chapitre 4 tableau 24)

² Références reprises sous la présentation en annexe (chapitre 4 tableau 23)

2.3. Actifs pondérés par le risque

Tableau 3 - aperçu des positions pondérées par le risque (OV1) en milliers de CHF ¹

	a	b	c		
	Actifs pondérés par le risque (RWA)	Actifs pondérés par le risque (RWA)	Fonds propres minimaux	RWA variation	
	31.12.2024	30.06.2024	31.12.2024	en %	
1	Risque de crédit (sans les CCR – risque de crédit de contrepartie)	2'875'177	2'836'738	230'014	1,4
2	Dont déterminé par l'approche standard (AS)	2'523'639	2'521'972	201'891	0,1
3	Dont déterminé par l'approche IRB				
	Dont actifs sans contrepartie	351'538	314'766	28'123	11,7
6	Risque de crédit de contrepartie	281'204	287'648	22'496	(2,2)
7	Dont déterminé par l'approche standard (AS- CCR)	281'204	287'648	22'496	(2,2)
10	Ajustements de valeur des dérivés (CVA)	95'140	109'097	7'611	(12,8)
11	Titres de participation dans le portefeuille de banque sous l'approche basée sur le marché				
12	Investissements dans des placements gérés collectivement – approche look-through	84'339	84'989	6'747	(0,8)
13	Investissements dans des placements gérés collectivement – approche mandate-based	303'210	314'251	24'257	(3,5)
14	Investissements dans des placements gérés collectivement – approche fall-back	230'592	190'603	18'447	21,0
15	Risque de règlement				
16	Positions de titrisation dans le portefeuille de la banque				
17	Dont soumis à l'approche ratings-based approach (RBA)				
18	Dont soumises à l'approche supervisory formula approach (SFA)				
19	Dont soumis à l'approche standard ou à l'approche simplified supervisory formula approach (SSFA)				
20	Risque de marché	348'549	329'404	27'884	5,8
21	Dont déterminé selon l'approche standard	348'549	329'404	27'884	5,8
22	Dont déterminé par l'approche des modèles (IMM)				
24	Risque opérationnel	1'728'370	1'677'115	138'270	3,1
25	Montants en-dessous des seuils pertinents pour la déduction (montants soumis à pondération de 250 %)	34'194	30'424	2'736	12,4
26	Ajustements pour le « plancher » (floor)				
27	Total (1+4+7+8+9+10+11+12+16+19+23+24)	5'980'774	5'860'270	478'462	2,1

¹ Dans la rubrique risque de crédit, une ligne supplémentaire a été ajoutée pour mettre en évidence les actifs sans contrepartie comprenant principalement des immeubles et autres immobilisations corporelles. La ligne 7 comprend les opérations de dérivés actuellement encore traitées selon l'approche de la valeur de marché.

3 DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

3.1. Approche de la Banque en matière de gestion des risques (OVA)

Le Conseil d'Administration (« Conseil ») d'EdR Suisse est l'organe exerçant la haute direction, la surveillance et le contrôle du groupe EdR Suisse. Le Conseil s'assure que les risques significatifs auxquels s'exposent la Banque et le groupe EdR Suisse sont identifiés, limités et surveillés.

Le Conseil est assisté par son Comité d'audit et des risques qui contrôle et supervise le profil de risques du groupe EdR Suisse ainsi que la mise en place de la Politique approuvée par le Conseil.

Le Conseil, son Comité d'audit et son Comité des risques s'appuient sur le Comité exécutif EdR Suisse, les fonctions Risques et Juridique & Conformité et sur l'organisation de la surveillance déjà exercée au niveau des entités constitutives du groupe EdR Suisse. Le Conseil adresse aux entités du groupe EdR Suisse, sans porter atteinte à leur indépendance juridique et dans le respect des lois qui les régissent, les directives et recommandations nécessaires au bon fonctionnement du groupe EdR Suisse, à l'harmonisation et à la rationalisation de ses activités et de son organisation, à la sauvegarde de sa réputation, de ses marques, de son image et de son nom, et, de manière plus générale, au développement d'une dynamique et d'un esprit de Groupe. Ainsi, le Conseil prend toute décision utile concernant notamment la définition des objectifs et modalités d'application de la Politique générale du groupe EdR Suisse. En outre, il assure le suivi des relations entre le groupe EdR Suisse et les autorités compétentes de surveillance bancaire dans le cadre de la supervision consolidée du Groupe.

EdR Suisse se doit, de manière régulière et formelle, de contrôler et de s'assurer du bon fonctionnement des systèmes mis en place au sein des entités constitutives du groupe EdR Suisse, notamment au travers de la revue des rapports qui lui sont remontés.

La fonction Risques regroupe l'ensemble des responsables risques des entités du groupe EdR Suisse. La fonction Risques couvre les fonctions suivantes : Risques financiers, Contrôle interne, Relations bancaires, Gestion du collatéral, RSSI, Risques opérationnels. La fonction Juridique & Conformité regroupe l'ensemble des responsables juridique et de conformité des entités du groupe EdR Suisse. Les deux fonctions reportent au Responsable des risques Groupe. Une charte de fonctionnement pour chacune des fonctions a été établie fixant certains principes directeurs, dont notamment la mission, les tâches et responsabilités, l'organisation ainsi que le processus de reporting régulier et ad hoc. Des échanges et une collaboration importante entre tous les acteurs de ces fonctions animent celles-ci.

Le dispositif de la gestion des risques s'articule comme suit :

- Le Conseil d'Administration de EdR Suisse décide des éléments constitutifs de la gestion des risques et de la tolérance au risque du groupe EdR Suisse. Le Conseil revoit chaque année le "concept-cadre" de gestion des risques qui intègre la Politique des risques, (notamment la tolérance au risque (« Risk Appetite ») et les pertes potentielles pouvant résulter de risques importants) et approuve les limites de la Banque et du groupe EdR Suisse ;
- Le Comité des risques de EdR Suisse surveille et évalue le fonctionnement de la gestion des risques. Il exerce un contrôle périodique sur les risques par l'examen des états préparés à intervalles réguliers ou à la demande par les fonctions Risques et Juridique & Conformité ;
- Le Comité exécutif est responsable de la mise en place de procédures destinées à l'identification, l'évaluation, l'analyse et le contrôle de l'ensemble des risques pris par EdR Suisse et le groupe EdR Suisse. Il veille, avec l'assistance du Comité des risques, d'une part, à l'application de la Politique des risques arrêtée par le Conseil et, d'autre part, à ce que toutes les informations importantes sur la situation de risques d'EdR Suisse et du groupe EdR Suisse soient collectées, traitées et notifiées à son organe de haute direction et de surveillance ;

Les Responsables des métiers, des fonctions et des départements des entités constitutives du groupe EdR Suisse ont la charge d'anticiper, prévenir et de gérer les principaux événements susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs inhérents à leurs activités et aux processus opérationnels qui les sous-tendent. Ils sont notamment responsables d'instaurer une culture de risque appropriée et de mettre en place les contrôles de 1^{er} niveau adéquat dans leurs activités.

De fait, le dispositif de surveillance et l'organisation de contrôle mis en place dans l'ensemble du groupe EdR Suisse bénéficie de ressources adéquates, tant du point de vue humain que technique et sont constamment adaptés à l'évolution réglementaire et à l'exigence des activités du groupe EdR Suisse.

Principes généraux en matière de gestion des risques

Le groupe EdR Suisse dans la droite ligne de la tradition et de la perspective de long terme qui fait sa force – est très sensible à la notion de responsabilité et au devoir de prévention qu'une telle idée implique. C'est la raison pour laquelle les différentes entités du groupe EdR Suisse considèrent la maîtrise des risques comme une préoccupation quotidienne et de premier plan, et prennent, par conséquent, des mesures appropriées.

La notion de « gestion des risques » au sein du Groupe est entendue au sens large, à savoir :

- l'identification des risques ;
- la mesure / évaluation des risques ;
- le suivi des risques, et ;
- le traitement des risques (réponses en fonction du type de risques identifiés et de leur importance).

Cette notion de gestion des risques reste pleinement applicable dans le cas d'une externalisation des activités à l'extérieur ou au sein du groupe EdR Suisse. Dans cette perspective, les entités du groupe EdR Suisse et leurs employés, à quelque niveau hiérarchique que ce soit, doivent exercer leurs activités dans le respect de principes fondamentaux, telle que la stricte conformité à l'ensemble des exigences légales, réglementaires et statutaires, internes, professionnelles et déontologiques applicables. C'est pourquoi, la Politique des risques du groupe EdR Suisse encadre de manière très stricte le développement des diverses activités – notamment les opérations de marché et de crédit – en adéquation avec le niveau de tolérance aux risques du groupe EdR Suisse, tel que validé par le Conseil. Le groupe EdR Suisse veille également à favoriser une structure financière liquide et dotée d'emplois offrant en moyenne une bonne cessibilité et maintient une vigilance accrue et circonstanciée sur les questions opérationnelles relatives à son activité de gestion de patrimoine, dans le plus grand respect de ses clients, de ses employés, des règles et des législations.

3.2. Risque de crédit : informations générales (CRA)

Positionnement des crédits

CLIENTÈLE PRIVÉE

Le groupe EdR Suisse et les Banques concernées exercent principalement des activités de banque privée, de gestion de patrimoine et de banque dépositaire complétées par des activités définies stratégiquement comme annexes, telles que notamment le crédit, pour lequel le groupe EdR Suisse et les Banques concernées offrent à leur clientèle une gamme de prestations en matière de crédit collatéré.

Le crédit collatéré a pour vocation d'être un service financier visant à développer la relation globale avec la clientèle par le biais d'accroissement d'actifs financiers dans le cadre d'une stratégie de développement durable de la relation commerciale.

Le client doit sauf exception disposer d'actifs financiers déposés en les livres des Banques du groupe EdR Suisse et en lien avec les activités de Banque privée.

Le client et les opérations faisant l'objet de demandes de financement doivent satisfaire aux exigences en matière légale et de compliance. Ces aspects constituent un préalable à toute entrée en matière pour une demande de crédit.

CLIENTÈLE INSTITUTIONNELLE

Le Groupe et les Banques concernées exercent avec une clientèle institutionnelle une activité de « Currency Overlay Management » (« COM ») gérée par EdR Suisse. Le Groupe et les Banques concernées exercent également avec des Organes de Placement Collectifs en Valeurs Mobilières (« OPCVM) des activités de gestionnaire de fonds, banque dépositaire et d'administration de fonds.

La Banque exerce également, avec des sociétés de Private Equity du Groupe, une activité d'Equity bridge financing.

CLIENTÈLE COMMERCIALE

Le groupe EdR Suisse et les Banques concernées n'ont pas pour objectif principal d'entretenir des relations d'affaires avec des sociétés commerciales. Toutefois, en lien avec notre clientèle privée, ils peuvent être amenés à travailler avec ce type de client pour des prestations comparables à celles de la Banque privée.

Gestion du risque de crédit

Toute opération comportant un risque, effectuée pour compte propre du groupe EdR Suisse et de la Banque concernée ou pour compte de tiers, doit préalablement à son exécution s'inscrire dans les limites de crédit autorisées et être conforme à la Politique d'affaires du groupe EdR Suisse et de la Banque et aux lois et réglementations existantes.

La protection des actifs des banques du groupe EdR Suisse et leur utilisation dans un but professionnel légitime doivent être le souci permanent dans les décisions d'octroi, de suivi et de recouvrement des crédits et des engagements.

Par délégation, le Comité exécutif d'EdR Suisse:

- s'assure de la bonne application de la Politique de crédit. Toute exception ou dérogation au respect de ces principes doit faire l'objet d'un rapport à leur Conseil d'administration, respectivement Conseil de surveillance ;
- s'assure de la mise en place d'une organisation interne capable d'identifier, de mesurer, de prévenir et de gérer ces risques et cela en conformité avec les lois et les réglementations en vigueur dans le pays d'octroi du crédit/de comptabilisation de l'engagement ;
- met en place un système de reporting capable d'informer en tout temps sur le degré d'exposition de la Banque aux risques tels que définis dans la Politique de crédit ;
- est autorisé à déléguer ses pouvoirs et compétences à des comités ad hoc.

Le dispositif de contrôle repose sur les composantes suivantes :

- une responsabilité première des métiers lors de la demande, de l'octroi et du suivi des crédits ;
- une méthodologie rigoureuse d'évaluation et de mesure des risques ;
- une application stricte des exigences légales locales et internationales en vigueur en matière de répartition des risques et d'exigence de fonds propres (ex : accords de Bâle) ;
- des règlements, des directives et des procédures précises ;
- des limites de compétence bien définies ;
- des processus décisionnels structurés ;
- des systèmes de gestion, de contrôle des risques et de reporting.

Principes généraux d'octroi et de surveillance des crédits & engagements

Les dispositions suivantes règlent l'octroi des crédits à la clientèle :

- L'octroi de crédits et la prise d'engagements sont, en premier lieu, fonction de l'honorabilité et de la solvabilité du/des débiteurs(s) et/ou du/des garant(s). Pour les clients institutionnels et commerciaux, cet aspect sera évalué sur la base d'états financiers récents et de l'honorabilité de leur beneficial owner.
- Toute décision doit être prise sur base d'un dossier donnant tous les renseignements sur le débiteur, les garanties offertes, l'ensemble de ses engagements envers la Banque et le but de l'opération. De plus, ces crédits doivent être conformes aux critères bancaires usuels, notamment la répartition des risques, la sécurité et la rentabilité des fonds prêtés ou engagés.
- Sauf exception, dans un cadre défini et décidé sur la base de délégations restreintes, les crédits ou engagements octroyés / acceptés par les Banques du groupe EdR Suisse sont garantis par des sûretés éligibles, à savoir un actif auquel la Banque attribue une valeur d'emprunt selon des normes définies soit par le Comité exécutif d'EdR Suisse pour les actifs financiers, soit par la Direction des crédits pour les actifs immobiliers.
- Le taux d'intérêt applicable est le taux de référence en vigueur augmenté d'une marge permettant de rémunérer de manière adéquate les risques, notamment les risques de crédit et de liquidité ainsi que les fonds propres sous-jacents nécessaires.

Activités crédits

Les activités de crédit des Banques du groupe EdR Suisse pour le compte de leur clientèle, sont en ligne avec la tolérance fixée par leurs organes respectifs et avec leur métier de gestion de patrimoine. Elles concernent essentiellement des opérations de financement à court et moyen terme, d'engagements conditionnels ou autres engagements sur instruments à terme et/ou dérivés. Par ailleurs, les Banques du groupe EdR Suisse consentent des prêts hypothécaires à leurs clients pour autant qu'ils disposent parallèlement d'avoirs déposés en gestion auprès d'elle et des crédits de type bridge financing pour des OPCVM et des fonds de Private Equity du groupe EdR Suisse.

Tableau 4 - Exposition du risque crédit par zone géographique au 31 décembre 2024 (CRB) en milliers de CHF

	Suisse	Océanie	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Europe	Caraïbes	Asie	Afrique	Total
Bilan / Créances:									
Liquidités	414'961	-	241	-	112'486	-	-	-	527'688
Créances sur les banques	588'129	982	78'279	-	3'902'838	-	14'275	-	4'584'503
Créances sur la clientèle	351'566	32'925	713'636	12'263	3'313'877	130'855	227'828	70'502	4'859'737
Créances hypothécaires	262'339	51'621	108'893	697	1'445'277	25'348	78'986	41'906	2'015'493
Opérations de négoce	-	-	-	-	92	-	-	-	92
Immobilisations financières	150'846	12'526	494'062	30'758	1'319'992	13'530	175'622	26'146	2'223'482
Comptes de régularisation	42'121	145	5'809	187	224'062	5'425	3'836	678	282'269
Participations	545	-	-	-	5'535	8	7'916	323	14'327
Autres actifs	5'264	-	-	-	67'639	-	1'734	-	74'637
Total	1'815'771	98'199	1'400'920	43'906	10'391'798	175'165	510'197	139'555	14'582'227
Hors Bilan									
Engagements conditionnels	17'304	32	32'805	2'381	178'604	4'476	9'019	43'260	287'924
Engagements irrévocables	8'661	3'961	59'749	472	558'787	610	3'928	5'266	641'433
Engagement de libérer Versements supplémentaires	81'742	273	34'988	404	265'219	15'122	11'259	1'704	410'879
Total	107'706	4'266	127'542	3'257	1'002'610	20'208	24'205	50'230	1'340'236
Total de la période de référence	1'923'477	102'465	1'528'461	47'163	11'394'408	195'373	534'402	189'786	15'922'463

Suisse yc Liechtenstein

Tableau 5 - Segmentation du risque crédit au 31 décembre 2024 (CRB) en milliers de CHF

	Segmentation du risque crédit - branches							Total
	Gouvernements centraux et Banques centrales	Institutions	Banques et Négociants	Entreprises	Retail	Titres de participation	Autres expositions	
Bilan / Créances:								
Liquidités	522'563	-	5'125	-	-	-	-	527'688
Créances sur les banques	3'763'638	-	820'861	-	-	-	4	4'584'503
Créances sur la clientèle	97'210	49'298	198'763	2'856'954	1'573'199	-	84'313	4'859'737
Créances hypothécaires	6'314	7'894	15'878	1'078'872	855'071	-	51'465	2'015'493
Opérations de négoce	-	-	-	-	-	-	92	92
Immobilisations financières	430'480	605'862	348'001	476'134	-	24'778	338'226	2'223'482
Comptes de régularisation	20'336	8'139	50'064	118'443	12'633	-	72'653	282'269
Participations	-	-	86	-	-	14'241	-	14'327
Autres actifs	21'851	137	3'688	12'061	-	-	36'900	74'637
Total	4'862'391	671'330	1'442'467	4'542'464	2'440'904	39'018	583'652	14'582'227
Hors Bilan								
Engagements conditionnels	5'543	2'185	17'435	132'058	129'869	-	835	287'924
Engagements irrévocables	1'057	14'122	3'121	444'920	177'289	-	924	641'433
Engagement de libérer Versements supplémentaires	25'159	1'059	3'129	250'483	129'453	-	1'597	410'879
Total	31'758	17'366	23'685	827'460	436'611	-	3'356	1'340'236
Total de la période de référence	4'894'149	688'697	1'466'152	5'369'924	2'877'514	39'018	587'008	15'922'463

Le Groupe distingue sept segments risque qui dépendent du type de contrepartie, du type d'activité principal du client.

Les expositions aux contreparties bancaires représentent 39.2% de l'exposition totale au 31 décembre 2024, en grande partie sous forme de liquidités auprès de la Banque Nationale Suisse et les Banques Centrale du Luxembourg et de France. Le reste des expositions est principalement octroyée à des entreprises non commerciales, holding patrimoniale et des particuliers (Retail) sous forme de financements hypothécaires ou de crédits lombards.

Tableau 6 - Répartition des expositions par échéances résiduelles au 31 décembre 2024 (CRB) en milliers de CHF

	à vue	Dénonçables	Echu				Total 31.12.2024
			D'ici 3 mois	Entre 3 mois et 12 mois	Entre 12 mois et 5 ans	Après 5 ans	
Bilan / Créances:							
Liquidités	527'688						527'688
Créances sur les banques	820'689	3'436'121	327'690	3	-	-	4'584'503
Créances sur la clientèle	-	2'589'763	1'005'432	746'736	323'061	194'745	4'859'737
Créances hypothécaires	33'646	227'944	62'588	115'857	573'884	1'001'574	2'015'493
Opérations de négoce	92						92
Immobilisations financières	326'992	-	372'528	519'814	790'057	214'091	2'223'482
Comptes de régularisation	208'760	1'295	43'651	14'113	312	14'137	282'269
Participations	14'327	-	-	-	-	-	14'327
Autres actifs	60'835	763	13'040	-	-	-	74'637
Total	1'993'028	6'255'887	1'824'928	1'396'523	1'687'314	1'424'547	14'582'227
Hors Bilan							
Engagements conditionnels	9'271	62'950	4'393	32'708	93'176	85'425	287'924
Engagements irrévocables	41'848	-	102'277	333'537	153'344	10'425	641'433
Engagement de libérer Versements supplémentaires	108'903	295'534	2'042	-	-	4'399	410'879
Total	160'023	358'485	108'713	366'245	246'521	100'249	1'340'236
Total de la période de référence	2'153'052	6'614'371	1'933'641	1'762'769	1'933'835	1'524'796	15'922'463

Les expositions du Groupe qui n'ont pas d'échéance s'élève à 55.1% du total. Celles-ci incluent notamment les liquidités auprès de la Banque Nationale Suisse, de la Banque Centrale du Luxembourg, de la Banque de France ainsi qu'une partie des limites de crédit. Les créances hypothécaires sont des prêts à taux fixe, ils ont des échéances pour le renouvellement des conditions du taux d'intérêt. Ces prêts seront en grande partie reconduits à la date d'échéance de taux sur la base de nouvelles conditions de taux.

Tableau 7 - Risque de crédit : qualité de crédit des actifs au 31 décembre 2024 (CR1) en milliers de CHF

		a	b	c	d
		Valeurs comptables brutes des		Corrections de valeur/ amortissements	Valeurs nettes (a + b - c)
		Positions en défaut	Positions pas en défaut		
1	Créances (sans les titres de dette)	28'209	11'438'930	7'405	11'459'734
2	Titres de dette		1'872'655	1'957	1'870'698
3	Expositions hors bilan		1'340'236		1'340'236
4	Total de la période de référence	28'209	14'651'821	9'362	14'670'667

Les corrections de valeur sont calculées au niveau de chaque crédit compromis en tenant compte de la valeur de liquidation des sûretés.

Tableau 8 – Risque de crédit : changement dans les portefeuilles de créances et titres de dettes en défaut au 31 décembre 2024 (CR2) en milliers de CHF

	a
1 Créances et titres de dette en défaut à fin juin 2024	27'995
2 Créances et titres de dette tombés en défaut depuis la fin de la période précédente	1'419
3 Positions retirées du statut « en défaut »	-
4 Montants amortis	(648)
5 Autres changements (+/-)	(558)
6 Créances et titres de dette en défaut à fin décembre 2024	28'209

Le montant brut des créances compromises provient de plusieurs dossiers présentant des intérêts et/ou des amortissements impayés depuis plus de 90 jours.

Risque de crédit : indications relatives aux techniques d'atténuation du risque (Table 12 CRC)

Le groupe EdR Suisse et les Banques concernées cherchent à obtenir une couverture adéquate par des sûretés. Les types de sûretés reconnus sont définis. Ils incluent :

- les gages mobiliers (principalement les liquidités, les dossiers titres, les délégations de contrat d'assurance-vie) ;
- les gages immobiliers (des titres hypothécaires sur des objets immobiliers principalement résidentiels) ;
- les garanties (principalement des cautionnements et garanties bancaires).

Pour les sûretés reconnues par le groupe EdR Suisse et les Banques concernées, l'évaluation se base sur le principe de valeur de marché, à une fréquence adaptée au type de sûreté. L'évaluation des gages mobiliers et immobiliers ainsi que des délégations de contrat d'assurance vie est détaillée ci-après :

- L'évaluation des portefeuilles de titres et d'autres valeurs mobilières portés en garantie de crédits lombards est quotidienne. Les taux d'avance sont définis en fonction de la nature (actions, titre de créance, part de fonds, ETP, placement fiduciaire, métaux précieux, produit structuré et autres produits assimilables), du pays de domicile et de la liquidité du titre, du risque de défaut de la contrepartie et de la durée résiduelle pour les titres de créance, ainsi que de la diversification et du risque de change du portefeuille ;
- L'évaluation des objets immobiliers portés en garantie est assurée par des moyens appropriés à la nature des objets : des modèles / ou benchmark sont utilisés pour les villas et appartements de type standard et une expertise externe pour les objets particuliers, tels qu'immeubles résidentiels de luxe ainsi qu'objets de rendement. La fréquence de réévaluation dépend du type d'objet, des réglementations locales en vigueur, de même que les taux d'avance standard pour les créances couvertes par ces sûretés.

Tableau 9 – Risque de crédit : atténuation du risque de crédit au 31 décembre 2024 (CRB) en milliers de CHF

	couverts par des sûretés financières reconnues ou REPOS	couverts par des garanties et des dérivés de crédit	caution de base couvert	Autres	Non couverts	Total
Bilan / Créances:						
Liquidités	-	-	-	-	527'688	527'688
Créances sur les banques	472'144	-	-	-	4'112'359	4'584'503
Créances sur la clientèle	4'441'183	142'506	82'980	44'613	148'455	4'859'737
Créances hypothécaires	750'287	5'688	1'209'286	48'755	1'478	2'015'493
Opérations de négoce	-	-	-	-	92	92
Immobilisations financières	-	-	-	-	2'223'482	2'223'482
Comptes de régularisation	16'501	194	5'213	580	259'781	282'269
Participations	-	-	-	-	14'327	14'327
Autres actifs	-	-	-	-	74'637	74'637
Total	5'680'115	148'387	1'297'479	93'949	7'362'297	14'582'227
Hors Bilan						
Engagements conditionnels	226'908	14'940	61	643	928	243'481
Engagements irrévocables	525'637	33'355	12'266	121	22'276	593'655
Engagement de libérer Versements supplémentaires	400'954	-	-	1'427	-	402'381
Total	1'153'499	48'295	12'327	2'192	23'204	1'239'517
Total de la période de référence	6'833'614	196'682	1'309'806	96'141	7'385'501	15'821'744

Les expositions non couvertes du Groupe comprennent notamment des avoirs auprès de la Banque Centrale du Luxembourg et de la Banque de France pour un total de CHF 3.8 milliards.

Tableau 10 – Risque de crédit : aperçu des techniques d'atténuation du risque au 31 décembre 2024 (CR3) en milliers de CHF

	a	b	c	cx	e
	Positions sans couverture / valeurs comptables	Positions couvertes / valeurs comptables	Dont positions couvertes par des sûretés	Dont garantis par un gage immobilier	Dont positions couvertes par des garanties financières
Prêts (sans les titres de dette)	4'262'291	7'197'442	7'050'542	1'295'952	146'900
Titres de dette	1'870'698	-	-	-	-
Total de la période de référence	6'132'989	7'197'442	7'050'542	1'295'952	146'900
Dont en défaut	9'362	20'804	-	-	-

Les prêts (sans les titres de dette) comprennent notamment des avoirs auprès de la Banque Centrale du Luxembourg et de la Banque de France pour un total de CHF 3.8 milliards.

Risque de crédit : indications relatives à l'utilisation des notations externes dans l'approche standard (CRD)

La FINMA définit les pondérations risque à appliquer aux expositions traitées selon l'approche standard internationale par type de contrepartie (OFR, annexe 2). Dans ce contexte, elle autorise l'utilisation de notations externes à condition que (OFR, art. 64) :

- les notations soient réalisées par une agence de notation reconnue par la FINMA ;
- les notations externes soient appliquées de manière cohérente par la Banque selon un concept précis et spécifique ;
- lorsque la Banque pondère les positions d'une catégorie avec les notations externes, l'ensemble des positions de cette catégorie doit en principe être pondéré au moyen des notations externes.

S'agissant du calcul des pondérations-risque selon les notations externes, le groupe EdR Suisse se base sur les agences de notations suivantes :

- Moody's ;
- Standard & Poor's ;
- Fitch et ;
- Environmental, Social & Governance (ESG Risk Rating MSCI).

Pour les banques et négociants en valeurs mobilières, le groupe EdR Suisse utilise la notation « Long Term issuer » alors que pour les émissions de titres obligataires, il s'agit de la notation propre à l'émission. Pour les entreprises sans notation externe, une pondération de 100% (classe « sans notation ») est appliquée.

Lorsque pour une position, il existe deux ou plusieurs notations impliquant des pondérations-risque différentes, les deux pondérations-risque les plus basses sont conservées et la pondération est choisie sur la valeur la plus élevée de ces deux. Le groupe EdR Suisse utilise en outre les tables de correspondance (mapping) entre les classes de notes de crédit et les pondérations risques d'après les normes minimales de Bâle publiées par la FINMA.

Tableau 11 – Risque de crédit : classe de notation au 31 décembre 2024 (CRB) en milliers de CHF

	1	2	3	4	5	7 / 8 / 9	No Rating	Total
Bilan / Créances:								
Liquidités	527'688	-	-	-	-	-	-	527'688
Créances sur les banques	3'772'145	86'002	653'675	536	-	-	71'649	4'584'503
Créances sur la clientèle	1'489	-	592	-	-	-	4'857'656	4'859'737
Créances hypothécaires	-	-	-	-	-	-	2'015'493	2'015'493
Opérations de négoce	-	-	-	-	-	-	92	92
Immobilisations financières	601'611	783'413	144'524	133'789	4'368	6'548	547'813	2'223'482
Comptes de régularisation	59'639	5'145	1'413	887	33	1	215'149	282'269
Participations	-	-	-	-	-	-	14'327	14'327
Autres actifs	3'620	-	-	-	-	-	71'017	74'637
Total	4'966'193	874'560	800'203	135'212	4'400	6'550	7'793'196	14'582'227
Hors Bilan								
Engagements conditionnels	2'062	-	-	-	-	-	285'862	287'924
Engagements irrévocables	88	-	-	-	-	-	641'345	641'433
Engagement de libérer Versements supplémentaires	-	-	-	-	-	-	410'879	410'879
Total	2'150	-	-	-	-	-	1'338'086	1'340'236
Total de la période de référence	4'968'343	874'560	800'203	135'212	4'400	6'550	9'131'282	15'922'463

Tableau 12 – Risque de crédit : exposition au risque de crédit et impacts des atténuations du risque de crédit selon l'approche standard au 31 décembre 2024 (CR4) en milliers de CHF

	Catégories de positions	a		b		c		d	e	f
		Positions avant application des facteurs de conversion en équivalent-risque (CCF) et avant mesures d'atténuation du risque (CRM)		Expositions après application des facteurs de conversion en équivalent-risque et après mesures d'atténuation du risque						
		Valeurs au bilan	Valeurs hors bilan	Valeurs au bilan	Valeurs hors bilan	RWA	Densité RWA			
1	Gouvernements centraux et banques centrales	4'759'156	-	4'759'156	-	12'933	0,3%			
2	Banques et négociants en valeurs mobilières	1'233'508	11'044	770'439	10'725	176'693	22,6%			
3	Collectivités de droit public et banques multilatérales de développement	614'977	6'441	614'336	3'220	70'859	11,5%			
4	Entreprises	2'920'127	570'240	1'586'397	252'455	1'142'591	62,1%			
5	Retail	4'563'311	750'914	1'265'513	119'349	953'788	68,9%			
6	Titres de participations	39'018	-	39'018	-	72'205	185,1%			
7	Autres positions	452'130	1'597	803'668	-	712'711	88,7%			
8	Total de la période de référence	14'582'227	1'340'236	9'838'528	385'750	3'141'779	30,7%			

Le taux moyen de Risk Weighted Assets est à un niveau faible de 30.7%, porté par une forte proportion de liquidités placées en Banque centrale, du collatéral de bonne qualité en atténuation des opérations de Crédit Lombard pour la clientèle.

Tableau 13 - Risque de crédit : positions par catégories de positions et pondérations-risque selon l'approche standard au 31 décembre 2024 (CR5) en milliers de CHF ¹

Catégories de positions / pondérations risques		a	c	d	e	f	g	h	i	j
		0%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	1250%	Total au risque de crédit (après CCF et CRM)
1	Gouvernements centraux et banques centrales	4'711'876	35'690	-	11'590	-	-	-	-	4'759'156
2	Banques et négociants en valeurs mobilières	7'542	720'894	-	40'429	-	12'299	-	-	781'164
3	Collectivités de droit public et banques multilatérales de développement	322'378	255'997	-	39'045	-	137	-	-	617'557
4	Entreprises	5'708	316'696	511'969	204'409	15'551	781'169	3'351	-	1'838'852
5	Retail	41'775	-	580'440	-	48'229	714'331	88	-	1'384'862
6	Titres de participation	-	-	-	-	-	-	25'340	13'678	39'018
7	Autres positions	91'873	10'407	-	-	-	520'995	161'945	18'447	803'668
8	Total de la période de référence	5'181'153	1'339'684	1'092'408	295'472	63'780	2'028'931	190'724	32'125	10'224'278
9	- Dont créances couvertes par gage immobilier	-	-	1'092'408	-	27'667	163'144	-	-	1'283'220

1 Les colonnes b et i ne sont pas utilisées par le Groupe

Risque de crédit contrepartie: indications générales (CCRA)

Le risque de contrepartie est notamment matérialisé par les opérations dérivés OTC traitées avec nos contreparties bancaires, les dépôts interbancaires, les soldes en compte courant, les garanties reçues ainsi que les opérations de reverse repo. Ces positions font l'objet d'un suivi et contrôle, régis par la Politique des risques et des directives internes en termes d'éligibilité des contreparties, de fixation des limites et de surveillance des contreparties.

Les limites sont définies en tenant compte de différents facteurs de risque dont les risques : financiers, de réputation, de pays, de solvabilité et d'impact environnemental, sociétal et de gouvernance (ESG). Une fois l'analyse effectuée, une proposition de limites est envoyée aux Comité des Risques, Comité exécutif et au Conseil pour approbation. Une fois les limites approuvées, celle-ci font l'objet d'un suivi journalier et d'une adaptation en conséquence, en cas de dépréciation de la situation financière de la contrepartie ou de dégradation de notation (interne ou externe). En ce qui concerne l'exposition envers les contreparties centrales, le Groupe EdR, de par ses filiales française et luxembourgeoise, est exposé sur Société Générale à Paris dans le cadre des activités de dérivés listés. Pour ce qui concerne EdR (Suisse) SA, cette dernière opère avec UBS AG pour l'activité des dérivés listés.

Des opérations de mise en pension et des swaps de devises sont les principaux instruments financiers utilisés dans le cadre d'une gestion prudente de la trésorerie du Groupe.

S'agissant des portefeuilles d'investissement pour compte propre, des limites sont fixées par le Conseil en montant, au sens du montant maximal de risque (valeur de marché / valeur d'acquisition pour les titres détenus jusqu'à l'échéance + engagement formalisé) que le Groupe accepte de prendre, et par typologie d'investissement (papiers monétaires, titres de créances détenus jusqu'à l'échéance, titres de créances à la valeur la plus basse, métaux précieux détenus physiquement, portefeuille de Private Equity et portefeuille immobilier).

Les entités du Groupe ont mis en œuvre les dispositifs de gestion et de contrôle des risques adéquats, en conformité avec les règles du Groupe et les réglementations locales. Le contrôle du respect des limites afférentes à ces portefeuilles d'investissement et la surveillance des critères qualitatifs et ESG des titres détenus sont du ressort d'une fonction de gestion des risques et/ou de contrôle interne indépendante au sein des entités du Groupe.

Tout nouvel investissement dans des actifs peu liquides (Fonds d'infrastructure, Private Equity et co-investissement immobilier) fait l'objet d'un examen préalable par la fonction risques et d'une analyse présentée en Comité ALM EdR Suisse. La validation par le Comité ALM peut aussi se faire par l'approbation d'une enveloppe globale de risques.

NORMES INTERNES ET OUTILS D'ATTÉNUATION DES RISQUES

La Politique des risques traite de la gestion des risques de contreparties, des dispositifs de contrôles et des mesures de surveillance.

En termes d'approbation et de surveillance des contreparties, une directive Groupe est également mise en place traitant du processus de sélection, d'approbation et de revue des contreparties, des allocations et suivi des limites (contrôle journalier) ainsi que du rapport sur les expositions bancaires nettes du Groupe.

En termes de reverse repo, le Groupe ne travaille qu'avec des contreparties agréées, préalablement analysées puis approuvées par le Comité des Risques, Comité exécutif et le Conseil. Ces activités sont encadrées par un contrat Global Master Repurchase Agreement (« GMRA »). Sans contrat GMRA, le Groupe n'autorise aucune transaction de ce type.

Dans le cadre des opérations OTC, le Groupe ne travaille qu'avec des contreparties agréées avec lesquelles un contrat ISDA et Credit Support Annex a été signé au préalable. L'exposition de risque de crédit de contrepartie peut ainsi être atténuée en tenant compte des accords de netting, stipulés dans le contrat, ainsi que des appels de marge effectués de façon journalière.

Une note interne sur la méthodologie du calcul d'expositions, dans le cadre de la mesure du risque de contreparties, a été établie par le département Risques & Contrôle de la Banque. Cette note définit la base du modèle interne pour le calcul de l'exposition sur les contreparties bancaires, afin de calculer l'exposition à travers la majoration (add-on) et la prise en compte des valeurs de remplacement.

Les contreparties agréées par le Groupe font également l'objet d'un suivi régulier en termes de variations de rating, de réputation, de sanctions internationales, de litiges juridiques, d'analyses de crédit, et d'impact environnemental,

sociétal et de gouvernance (ESG). En cas de doute ou de dépréciation de l'image, de la solvabilité ou des problèmes opérationnels récurrents, le Groupe prend les mesures de précaution adéquates.

EXPOSITIONS DE TYPE WRONG-WAY

Les mesures d'atténuation du risque de type wrong-way, appliquées par le Groupe, résident notamment sur la diversification des contreparties et le suivi journalier des facteurs macroéconomiques pouvant impacter l'exposition avec les contreparties concernées.

IMPACT DANS LE CAS D'UNE BAISSÉ DE RATING

Les entités du Groupe ne bénéficient pas de rating public. L'impact subi en cas d'une éventuelle baisse de rating n'est donc pas applicable.

Tableau 14 - Risque de crédit : pondérations-risque réglementaire au 31 décembre 2024 (CRB) en milliers de CHF

	0%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	1250%	Total
Bilan / Créances:									
Liquidités	527'688	-	-	-	-	-	-	-	527'688
Créances sur les banques	4'235'782	348'075	-	642	-	4	-	-	4'584'503
Créances sur la clientèle	3'904'237	10'627	52'940	132'873	28'752	730'305	3	-	4'859'737
Créances hypothécaires	762'782	140	1'029'336	5'548	26'167	191'432	88	-	2'015'493
Opérations de négoce	-	-	-	-	-	-	-	92	92
Immobilisations financières	791'134	905'212	-	127'647	-	191'091	190'042	18'356	2'223'482
Comptes de régularisation	44'732	56'387	4'589	953	2'546	173'034	29	-	282'269
Participations	-	86	-	-	-	-	563	-	14'327
Autres actifs	21'851	3'688	-	-	-	49'098	-	-	74'637
Total	10'288'206	1'324'214	1'086'865	267'664	57'465	1'334'964	190'725	18'447	14'582'227
Hors Bilan									
Engagements conditionnels	180'431	9'358	14	16'538	1'506	80'077	-	-	287'924
Engagements irrévocables	411'301	12'373	11'885	27'423	57	178'395	-	-	641'433
Engagement de libérer Versements supplémentaires	234'255	-	-	-	4'836	171'789	-	-	410'879
Total	825'986	21'731	11'899	43'961	6'399	430'261	-	-	1'340'236
Total de la période de référence	11'114'192	1'345'945	1'098'764	311'624	63'863	1'765'225	190'725	18'447	15'922'463

Tableau 15 - Risque de crédit de contrepartie : positions selon les catégories de positions et les pondérations-risque selon l'approche standard au 31 décembre 2024 (CCR3) en milliers de CHF ¹

		a	c	d	f	g	h	i
Catégories de positions / pondérations-risque		0%	20%	50%	100%	150%	Autres	Total au risque de crédit
1	Gouvernements centraux et banques centrales	-	-	-	-	-	-	-
2	Banques et négociants en valeurs mobilières	-	142'549	170'484	-	5	-	313'038
3	Corporations de droit public et banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-
4	Entreprises	-	-	-	47'527	1	52'119	99'646
5	Retail	-	-	-	118'840	13	-	118'852
8	Total de la période de référence	-	142'549	170'484	166'366	18	52'119	531'536

1 La colonne b n'est pas utilisée par le Groupe

L'exposition au risque de crédit de contrepartie déterminée selon l'approche standard consiste en des instruments dérivés.

Tableau 16 - Risque de crédit de contrepartie : composition des sûretés couvrant les positions soumises au risque de crédit de contrepartie au 31 décembre 2024 (CCR5) en milliers de CHF

	a	b	c	d	e	f
	Sûretés utilisées dans les transactions en dérivés				Sûretés utilisés dans le SFTs	
	Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés remises		Juste valeur des sûretés reçues	Juste valeur des sûretés remises
	Ségréguées	Non ségréguées	Ségréguées	Non ségréguées		
Liquidités en CHF	-	147'036	-	64'790	-	-
Liquidités en monnaies étrangères	-	771'311	-	182'569	280'569	-
Liquidités	-	1'827	-	-	-	-
Créances sur la Confédération	-	272'068	-	-	-	-
Créances sur les autres Etats	-	44'465	-	-	-	-
Créances sur des agences gouvernementales	-	745'805	-	-	-	-
Obligations d'entreprises	-	1'112'091	-	-	-	-
Titres de participation	-	3'229'240	-	-	-	-
Total de la période de référence		6'323'844		247'359	280'569	-

Tableau 17 - Risque de crédit de contrepartie : positions envers les contreparties centrales au 31 décembre 2024 (CCR8) en milliers de CHF

		a	b	a	b
		Exposition en cas de défaut (EAD)	Actifs pondérés par le risque (RWA)	Exposition en cas de défaut (EAD)	Actifs pondérés par le risque (RWA)
		31.12.2024	31.12.2024	30.06.2024	30.06.2024
1	Positions envers des QCCPs (total)		1'042		1'399
2	Positions suite à des transactions avec des QCCPs (sans les marges initiales et les contributions à des fonds de défaillance)	52'119	1'042	69'949	1'399
3	Dont dérivés OTC	52'119	1'042	69'949	1'399
4	Dont dérivés traités en bourse				
5	Dont SFTs				
6	Dont netting sets, lorsqu'un netting « inter-produits » est admis				1'051

3.3. Risque de marché : indications générales (MRA)

Stratégie des différentes activités de la banque portant des risques de marché

Le groupe EdR Suisse distingue trois catégories de risque de marché :

- le risque de change et métaux précieux, résultant d'une évolution défavorable du cours de change d'une devise / métaux précieux et affectant le groupe EdR Suisse en raison de la non-concordance entre ses actifs, ses passifs et ses engagements hors bilan libellés en devises autres que la devise du capital ;
- le risque sur le portefeuille de négoce, lié à l'évolution défavorable de la valeur des titres figurant dans le portefeuille de négoce (y compris dérivés) du groupe EdR Suisse;
- le risque de taux d'intérêt sur le portefeuille de la Banque (IRRBB) – voir section 3.4.

Le groupe EdR Suisse est faiblement exposé au risque de marché. Les entités bancaires sont peu actives en matière de négoce pour compte propre et réalisent une grande partie de leurs opérations de marché pour le compte de la clientèle.

RISQUE DE CHANGE ET METAUX PRECIEUX

La Politique de gestion du risque de change du groupe EdR Suisse n'autorise au sein des entités que de faibles positions pour compte propre, souvent réduites à des opérations au comptant (spot) ou opérations à terme (out right) et à des swaps cambistes (FX swaps), le plus souvent sur des maturités courtes. La trésorerie au sein des entités n'a pas pour politique de prendre des positions de change par transformation des devises. Par ailleurs, les activités d'achats et de ventes d'options sur devises pour compte propre ne sont autorisées que dans un cadre limité. Il en est de même pour la question des métaux précieux, les banques du groupe EdR Suisse effectuant principalement leurs opérations pour le compte de la clientèle ; elles peuvent cependant être amenées à détenir pour compte propre des positions sur ces métaux.

RISQUE SUR LE PORTEFEUILLE DE NÉGOCE

Concernant les risques sur le portefeuille de négoce, les entités du groupe EdR Suisse sont également peu actives en matière de négoce pour compte propre de valeurs mobilières et peuvent être autorisées à investir une faible partie de leurs fonds propres dans des valeurs faisant l'objet de critères d'éligibilité élevés.

Tableau 18 – Risques de marché: exigence minimales de fonds propres sous l'approche standard au 31 décembre 2024 (Table 39 MR1) en milliers de CHF

		a	
		RWA	
		31.12.2024	30.06.2024
Produits outright			
1	Risque de taux d'intérêt (général et spécifique)	53'568	39'567
2	Risques de cours sur actions (général et spécifique)	-	-
3	Risque de change	294'368	286'746
4	Risque sur matières premières	72	90
Options			
5	Procédure simple	541	3'000
9	Total de la période de référence	348'549	329'404

Structure organisationnelle et dispositif de contrôles du risque de marché (Table 44 IRR)

Le groupe EdR Suisse dispose de systèmes de limitation et de procédures de contrôle permanentes propres aux activités de marché contribuant à réduire notablement les risques. Dans cette perspective, les limites Groupe accordées aux principales entités opérationnelles sont modestes et leurs utilisations font l'objet d'un suivi mensuel. Des limites locales sont également accordées aux entités du groupe EdR Suisse dans les limites fixées par le groupe EdR Suisse et leurs utilisations font l'objet d'un suivi régulier au sein des entités. Ainsi, l'implication des fonctions de gestion des risques et de contrôle interne permanent des activités des salles des marchés permettent de surveiller que la tolérance au risque de marché est respectée.

En outre, afin de contrôler les risques de change et métaux précieux ainsi que le portefeuille de négoce le groupe EdR Suisse dispose de systèmes de suivi rigoureux et propres à chaque entité. Les expositions des principales entités opérationnelles sont reportées et suivies sur base mensuelle par le groupe EdR Suisse.

Afin d'assurer la gestion structurelle du bilan et d'optimiser le rendement, le groupe EdR Suisse a créé des organes spécialisés dont l'expertise permet un contrôle adéquat du risque de liquidité, de taux d'intérêt, de change / métaux et sur les portefeuilles de négoce et d'investissement. En effet, les principales entités du groupe EdR Suisse disposent de Comités de Gestion actif-passif (également appelés « ALM » pour Asset & Liability Management) qui assurent le suivi des positions effectué à l'aide d'outils informatiques spécialement conçus à cet effet. Le Comité ALM EdR Suisse définit les grandes lignes stratégiques de gestion ALM au sein de la Banque et du groupe EdR Suisse.

Le Comité exécutif d'EdR Suisse reçoit de la fonction Risques sur base trimestrielle, le résultat de différents tests d'endurance visant à :

- simuler par entité bancaire l'impact d'une variation importante des cours de change et métaux précieux sur les limites «overnight» (ou sur les positions effectives si elles sont supérieures) ;
- simuler par entité bancaire l'impact d'une variation importante des paramètres de marché sur les limites « overnight » (ou sur les positions effectives si elles sont supérieures) du portefeuille de négoce ;

En se basant sur sa tolérance au risque, le Conseil revoit et approuve annuellement les limites groupe EdR Suisse suivantes allouées sur les principales entités opérationnelles.

- Risque de change et métaux précieux (négoce) ;
- Portefeuille de négoce.

Les expositions des principales entités sont reportées et suivies sur base trimestrielle par le Comité ALM et le Comité exécutif d'EdR Suisse.

La mise en œuvre de la politique des risques consiste en :

- une surveillance régulière en première et deuxième ligne de défense de chaque facteur de risque (marché, change et métaux précieux) ainsi que du respect des limites accordées.
- Un processus d'escalation en local et au niveau du groupe EdR Suisse de tout dépassement de limite dès leur constatation.
- Une surveillance mensuelle par le Groupe au travers d'un reporting formalisé des limites locales et des limites Groupe.

3.4. Risque de taux sur le portefeuille de banque (IRRBB)

Le risque de taux d'intérêt sur le portefeuille de la Banque (IRRBB) est défini comme le risque de perte qui résulte d'un mouvement défavorable des taux d'intérêt affectant le groupe EdR Suisse en raison de la non-concordance entre ses actifs, ses passifs et ses engagements hors bilan portant sur des taux et des référentiels de taux d'intérêt non congruents.

En ce qui concerne le risque de taux d'intérêt, le groupe EdR Suisse privilégie toujours le respect de ses engagements vis-à-vis de sa clientèle au détriment de la maximisation de sa marge d'intérêts. Le groupe EdR Suisse accepte toutefois la transformation d'échéances induite principalement par ses activités de crédits et de trésorerie court terme dans des portefeuilles d'investissement à moyen / long terme (sans refinancement concordant). Le risque de taux d'intérêt est analysé et fait l'objet de limites de manière scindée, entre les positions impactant le résultat et celles impactant uniquement la valeur économique des fonds propres.

Dans le cadre de l'utilisation de son bilan, le groupe EdR Suisse et EdR Suisse disposent de trois activités principales génératrices de risque de taux classés par ordre décroissant de consommation de risque de taux :

- 1) des investissements dans des portefeuilles obligataires diversifiés à moyen-terme sans refinancement concordant ;
- 2) une activité de crédits, dont des crédits hypothécaires, qui s'inscrit dans la gamme des services que se doit de proposer une banque privée à ses clients ;
- 3) dans une moindre mesure, l'utilisation de swaps de trésorerie, d'opérations de reverse repo, de papiers commerciaux et de dépôts interbancaires, afin de placer les excédents de trésorerie.

Stratégie et procédures en matière de gestion et de mesure du risque de taux

La tolérance au risque de taux ainsi que les limites en matière de risque de taux figurant dans la Politique des risques sont approuvées par le Conseil d'Administration du Groupe. Le groupe EdR Suisse a créé des organes spécialisés dont l'expertise permet un contrôle adéquat du risque de taux d'intérêt, des comités ALM, qui assurent le suivi de ce risque au niveau du groupe EdR Suisse et dans chaque entité bancaire du groupe EdR Suisse. Le Comité ALM de la maison-mère définit les grandes lignes stratégiques de gestion ALM au sein du groupe EdR Suisse dans le respect de la tolérance aux risques fixée par le Conseil d'administration.

D'une manière générale pour chaque entité bancaire du groupe EdR Suisse, une évaluation et un suivi régulier des positions et des échéances de taux d'intérêt sont effectués à l'aide d'outils informatiques par une fonction indépendante de gestion des risques. Les organes du groupe EdR Suisse et des entités bancaires du groupe EdR Suisse reçoivent sur une base trimestrielle des rapports de la fonction Risque dans lesquels l'exposition, les limites et la tolérance de l'entité et du groupe EdR Suisse au risque de taux sont reportées.

Un processus d'escalade en local et au niveau du groupe EdR Suisse de tout dépassement de limite dès leur constatation existe également.

Périodicité de la mesure du risque de taux

La mesure interne du risque de taux est calculée de manière hebdomadaire au sein de EdR Suisse et sur une base mensuelle au niveau du groupe EdR Suisse. L'entièreté des scénarios réglementaires sont calculés sur une base trimestrielle au niveau de EdR Suisse et semestrielle au niveau du groupe EdR Suisse. Le calcul porte sur l'entièreté du Bilan et du Hors Bilan.

Choc de taux d'intérêt et scénarios de stress

Le groupe EdR Suisse mesure sa sensibilité en matière de taux d'intérêts dans des conditions de marché de stress. Le groupe EdR Suisse a défini un scénario interne, pertinent par rapport à son profil de risque, à savoir l'impact d'une variation parallèle de la courbe des taux d'intérêt de 200 basis points sur la valeur économique des fonds propres. La mesure de l'impact de ce scénario de choc interne est calculé sur le capital de base CET1. En plus de ce scénario interne, les six scénarios réglementaires sont calculés afin de mesurer l'impact économique sur les fonds propres (EVE) et l'impact sur la marge nette d'intérêts (NII).

Les différents scénarios interne et réglementaires sont revus sur une base régulière de manière à ce que le groupe EdR Suisse, tout en gérant et surveillant son niveau de risque, s'assure que ces scénarios soient adaptés à son profil de risque.

Hypothèses du scénario interne

Le calcul est basé sur la valeur économique mais une distinction est effectuée entre les éléments qui ont un impact direct sur les résultats de la Banque et du groupe EdR Suisse et ceux qui correspondent uniquement à un manque à gagner.

Aucune règle complexe d'agrégation ou aucune hypothèse de corrélation n'est effectuée au travers des différentes devises ou différentes références de taux d'intérêts. La Banque ne fait pas d'hypothèses relatives aux remboursements anticipés de prêt.

Politique en matière de couverture du risque de taux

De manière générale, le risque se doit de préexister à la mise en place de la couverture appropriée afin de respecter les limites et la tolérance aux risques définie par le Conseil et une documentation ad hoc doit être établie.

Cas possibles de non-couverture du risque de taux :

- Avoir à vue déposé et rémunérés auprès de la BCE et de la BNS
- Crédit/prêts intra groupe à taux variable dont la référence est inférieure à une année
- Décision de la trésorerie d'intégrer le risque généré dans les limites de risque de taux accordées par le Conseil d'Administration au niveau de l'entité concernée

Cas d'une ligne unitaire de crédit / prêt intra Groupe :

- Hors cas spécifique d'EdR France qui a opté pour une approche en « macro-couverture ». Le « single hedge » est préféré au « macro hedge » (couverture d'un portefeuille de crédits / prêts intra Groupe) dès lors que la taille du risque à couvrir atteint l'équivalent de 5 millions de CHF.
- Importance de matcher les caractéristiques du crédit / prêt intra Groupe sous-jacent : montant, devises, maturité, périodicité des flux.

Dans le respect des règles comptables internationales (ex. IFRS) et suisses, une approche en couverture partielle peut être décidée dans le cas de « single hedge ». Par couverture partielle on entend une couverture du risque de taux engendré par un crédit / prêt intra Groupe sur une maturité inférieure à celle du dit crédit / prêt intra Groupe ou pour un montant inférieur au dit crédit / prêt intra Groupe, le reliquat étant intégré aux limites de risques de taux accordées par la Conseil d'administration. Cette approche doit être systématiquement clairement documentée dès la mise en place de la couverture à des fins de piste d'audit.

Approche en « macro-hedge » :

- Le « macro hedge » est préféré au « single hedge » dès lors que la taille unitaire des crédits / prêts intra Groupe formant le risque à couvrir est inférieure à l'équivalent de 5 millions de CHF.
- Seuls des crédits / prêts intra Groupe ayant des caractéristiques similaires peuvent faire l'objet d'un macro hedge. Par caractéristiques similaires on entend plus précisément :
 - Devise identique
 - Maturités comprise dans un spread de +/- 6 mois par rapport à la maturité de l'instrument utilisé pour la couverture.

Pour les opérations intragroupe, il sera veillé à ce que la relation de couverture soit également vérifiée en faisant abstraction de la transaction interne au Groupe (l'opération de couverture et l'opération couverte sont effectuées de manière ultime avec une contrepartie externe).

Seules les opérations de couverture conclues avec des contreparties externes sous la forme d'instruments financiers dérivés sont éligibles. Les types d'instruments autorisés sont les suivants :

- Court terme : FRA ou OIS
- Moyen - long terme : IRS et options de taux (Caps, Floors et Collars) à l'achat et à la vente.

Un tableau de suivi des risques et couvertures associées est tenu à jour au niveau de la trésorerie et intégré au rapport mensuel de trésorerie qui est communiqué aux membres du Comité ALM.

Traitement comptable des opérations de couverture :

Les opérations de couverture sont évaluées selon les mêmes principes que les opérations de base couvertes. Les résultats des opérations de couverture sont saisis sous une rubrique de résultat identique à celle qui enregistre les résultats correspondants de l'opération couverte. Les modifications de valeurs sont saisies dans le compte de compensation, dans la mesure où aucune adaptation de valeur de l'opération de base n'est comptabilisée.

Le groupe EdR Suisse applique une comptabilité de couverture lorsque les effets de couverture ainsi que les buts et stratégies visés par les opérations de couverture de risque de taux d'intérêt sont documentés lors de la conclusion des opérations et qu'une vérification périodique de l'efficacité de la couverture est effectuée. Les opérations de couvertures ne remplissant pas, plus ou que partiellement leur fonction de couverture sont assimilées en totalité ou pour leur fraction excédentaire, à des opérations de négoce et traitées comme telles.

Exposition au risque de taux

La mesure du risque de taux d'intérêt et la surveillance des limites relèvent, tant pour la Banque que pour les sociétés concernées du groupe EdR, d'une fonction indépendante de gestion des risques. Dans ce contexte, au 31 décembre 2024, un mouvement parallèle de la courbe des taux de + / - 200 points de base selon le scénario interne aurait un impact, toutes devises confondues, de CHF 125.1 millions (10.8%) sur le capital de base CET1 du groupe EdR Suisse.

Tableau 19 - Risque de taux - informations quantitatives sur la structure des positions et la redéfinition des taux au 31 décembre 2024 (IRRBB A1), en millions de CHF :

				Délais moyens de redéfinition des taux (en années)		Délai maximal de redéfinition des taux (en années) pour les positions avec définition modélisée (non pré-déterminées) de la date de redéfinition des taux	
	Total	Dont CHF	Dont autres devises	Total	Dont CHF	Total	Dont CHF
Date de redéfinition du taux définie							
Créances sur les banques	6'150	526	5'409	0,60	0,04		
Créances sur la clientèle	2'070	402	1'625	1,21	0,78		
Hypothèques du marché monétaire	997	-	997	0,78			
Hypothèques à taux fixes	785	189	518	4,89	4,11		
Immobilisations financières	1'954	248	1'703	2,30	1,63		
Autres créances	-	-	-				
Créances découlant de dérivés de taux	-	74	313	0,17	0,11		
Engagements envers les banques	4'956	199	4'335	0,38	0,10		
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	6'087	113	5'534	0,13	0,16		
Obligations de caisse	-	-	-				
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de	-	-	-				
Autres engagements	20	-	9	0,32			
Engagements résultant de dérivés de taux	-	74	313	0,28	0,23		
Date de redéfinition du taux non définie							
Créances sur les banques	1'437	93	979	0,09	0,09		
Créances sur la clientèle	2'789	202	2'495	0,12	0,06		
Créances hypothécaires à taux variables	299	130	71	0,23	0,35		
Autres créances à vue	-	-	-				
Engagements à vue sous forme de compte privés et de comptes courants	5'773	536	4'228	0,06	0,10		
Autres engagements à vue	1'939	420	1'125	0,08	0,08		
Engagements résultant de dépôts de la clientèle, dénonçables mais non transmissibles (dépôts d'épargne)	-	-	-	-	-		
Total	35'255	3'206	-	0	0		

Hypothèses et paramètres pour les calculs réglementaires (IRRBB1)

La détermination des flux de paiements inclut les marges et les spreads. Le Bilan est dit « statique » : aucune hypothèse d'évolution des marges et spreads n'est appliquée.

Aucune hypothèse comportementale n'est appliquée sur les postes du bilan ayant une échéance. Pour les éléments du bilan sans échéance, les prescriptions des standards minimaux de Bâle sont appliquées.

Le groupe EdR Suisse utilise les courbes de taux sans risque pour EUR/USD/CHF/JPY/GBP. Pour les autres devises, c'est la courbe EUR qui est utilisée. Les interpolations sont linéaires.

Modification de la marge nette d'intérêts (NII) :

Les NII sont calculées selon une hypothèse de bilan constant dans lequel les flux de trésorerie arrivant à échéance sont renouvelés selon une hypothèse de portefeuille moyen (mêmes caractéristiques en termes de volumes et fréquence de refixing de taux d'intérêt). Les niveaux de taux des expositions à taux fixes sont recalculés selon les anticipations de taux de marché pour les échéances et devises associées, augmentés d'une marge fonction du type d'activité (Gestion de trésorerie, portefeuille d'investissement, portefeuille de crédits à la clientèle, Lombards ou Hypothécaires..) et en ligne avec la politique de tarification du groupe.

En ce qui concerne les dépôts clients à vue, aucune hypothèse comportementale n'est appliquée pour les projections de NII.

Les swaps de taux d'intérêt sont créés de manière à couvrir les crédits à taux fixe renouvelés.

Autres hypothèses :

Les éléments suivants ne sont pas soumis à des hypothèses dans les calculs réglementaires :

- Les positions variables ;
- Positions comportementales des options de remboursement ;
- Placement à terme ;
- Positions en dérivés (hors couverture)

Tableau 20 - Informations quantitatives sur la valeur économique et la marge nette d'intérêt au 31 décembre 2024 (IRRBB1), en millions de CHF :

Period	EVE (fluctuation de valeur économique)		NII (fluctuation de la marge nette d'intérêt)	
	31.12.2024	30.06.2024	31.12.2024	30.06.2024
Parallel up	(136)	(105)	67	44
Parallel down	161	123	(37)	(23)
Steepner (1)	(9)	(12)		
Flattener (2)	(16)	(7)		
Short rate up	(62)	(44)		
Short rate down	67	46		
Maximum	161	(105)	67	(23)
Period	31.12.2024		30.06.2024	
Tier 1 capital	1'159		1'159	

Les chiffres ci-dessus en termes d'impact économique, selon le scénario réglementaire, montrent que le principal scénario auquel la Banque est sensible est celui des mouvements parallèles de courbe. Ce constat est en ligne avec l'activité de la Banque dont la principale consommation en termes de risque de taux provient du portefeuille obligataire, au sein d'EdR Suisse, détenu jusqu'à l'échéance. L'augmentation du risque de taux par rapport au semestre précédent provient des réinvestissements effectués au sein des portefeuilles obligataires détenu jusqu'à l'échéance. Le risque de taux reste approprié selon la définition de la Circulaire FINMA 2019/2 Risques de taux. La variation de ces chiffres en termes d'impact sur les résultats est cohérente avec l'activité de la Banque et le niveau de NII au 31 décembre 2024 est en ligne avec le business modèle de la Banque.

3.5. Risque de liquidité : indications générales

Le risque de liquidité correspond au risque que le groupe EdR Suisse ne soit pas en mesure de satisfaire à ses besoins en flux de trésorerie présents et futurs, attendus et inattendus, sans nuire à ses opérations journalières ou à sa situation financière.

Les entités bancaires du groupe EdR Suisse n'ont pas pour objectif de tirer profit de leur rôle de transformation d'échéance et de s'exposer de manière importante au risque de liquidité. Elles adoptent une attitude prudente dans la gestion de leur trésorerie en choisissant des contreparties de qualité, des échéances de courte durée et des limites correspondantes. Elles privilégient ainsi le respect de leurs engagements vis-à-vis de leur clientèle au détriment de la maximisation de leur marge d'intérêts. Elles recherchent, dans le cadre de la stratégie décidée par le Conseil, le maximum de concordance entre les durées et les échéances de leurs emplois et de leurs ressources. La transformation d'échéance tolérée est induite principalement par ses activités de crédits et de placement de trésorerie court terme dans des portefeuilles d'investissement à moyen / long terme.

Au sein du groupe EdR Suisse, l'évaluation de ce risque est effectuée en utilisant les techniques adaptées de gestion du bilan permettant de contrôler la structure des échéances. D'une manière générale, chaque entité bancaire du Groupe dispose d'un processus de contrôle du risque de liquidité visant à analyser et surveiller quotidiennement : ses avoirs et ses engagements agrégés par tranche d'échéance standardisée ; les différents montants à recevoir, respectivement à payer, par devise et date valeur ; les éventuelles impasses de trésorerie et leurs limites.

La gestion de la liquidité est pilotée pour l'ensemble du groupe EdR Suisse par la Trésorerie d'EdR Suisse et est centralisée essentiellement au niveau de ses principales entités.

Conformément aux réglementations en vigueur, et même dans le cadre d'un pilotage et d'une gestion centralisée, chaque entité du groupe EdR Suisse a pour mission de s'assurer de sa capacité à gérer sa propre situation de liquidité, même en cas de conditions dégradées de liquidité.

Le Comité exécutif reçoit de la fonction Risques sur base trimestrielle, le résultat du test d'endurance visant à s'assurer que chaque entité bancaire dispose, pour les principales devises avec lesquelles elle traite, d'un niveau adéquat d'actifs liquides pour couvrir ses besoins sur une période de 30 jours calendaires en cas de retraits massifs des fonds de la clientèle.

Ratio de liquidités à court terme (LCR)

Le LCR moyen sur le dernier trimestre s'établit à 196.7% en baisse de 12.7pts sur le dernier semestre 2024, principalement expliquée par une baisse des actifs de haute qualité (HQLA). Excès de 2'277mCHF de HQLA par rapport à la limite interne de 120%.

Tableau 21 - LCR : informations relatives au ratio de liquidité à court terme au 31 décembre 2024 (LIQ1) en millions de CHF

		Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées	Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées	Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées
		31.12.2024	31.12.2024	30.09.2024	30.09.2024	30.06.2024	30.06.2024
A. Actifs liquides de haute qualité (HQLA)							
1	Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)		5'809		6'208		6'882
B. Sortie de trésorerie							
2	Dépôts de détail	6'358	615	6'431	579	6'888	634
3	- Dont dépôts stables	275	14	261	13	271	14
4	- Dont dépôts moins stables	6'083	602	6'170	566	6'617	620
5	Financements non garantis de clients commerciaux ou de gros clients	6'598	3'011	6'706	2'958	7'240	3'199
6	- Dont dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts des membres d'un réseau financier auprès de la caisse centrale	625	155	611	151	630	156
7	- Dont dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	3'716	2'825	3'686	2'775	4'017	3'011
8	- Dont titres de créances non garantis	1	1	2	2	-	-
9	Financement de clients commerciaux ou de gros clients garantis et swaps de sûretés						
10	Autres sorties de trésorerie	1'512	329	1'503	329	1'530	389
11	- Dont sorties de trésorerie associées à des dérivés et à d'autres transactions						
13	- Dont sorties de trésorerie associées à des facilités de crédit et de liquidité confirmées	793	57	819	58	805	57
14	Autres engagements de financement contractuels						
15	Autres engagements de financement conditionnels	3'454	49	2'834	31	2'288	28
16	Somme des sorties de trésorerie		4'004		3'897		4'250
C. Entrées de trésorerie							
17	Opérations de financement garanties (reverse repos par ex.)	228	-	303	1	268	-
18	Entrées de trésorerie provenant des expositions pleinement performantes	1'269	933	1'097	774	1'116	804
19	Autres entrées de trésorerie	119	119	88	88	159	159
20	Somme des entrées de trésorerie	1'616	1'051	1'489	863	1'543	963
Valeurs apurées							
21	Somme des actifs liquides de haute qualité (HQLA)		5'809		6'208		6'882
22	Somme nette des sorties de trésorerie		2'953		3'034		3'287
23	Ratio de liquidité à court terme LCR (en %)		196,7%		204,6%		209,4%

Tableau 22 - NSFR : informations relatives au ratio de financement au 31 décembre 2024 (LIQ2) en milliers de CHF

		a	b	c	d	e
		Valeurs non pondérées, en fonction de l'échéance résiduelle				Valeurs
		Sans échéance	< 6 mois	>= 6 mois à < 1 an	>= 1 an	pondérées
	Indications sur le refinancement stable disponible (available stable funding, ASF)					
1	Instruments de fonds propres :	1'330'185	-	-	-	1'330'185
2	Fonds propres réglementaires (1)	-	-	-	-	-
3	Autres instruments de fonds propres					
4	Dépôts à vue et/ou à terme de clients privés et de petites entreprises :	3'583'423	3'227'230	616'789	206'226	6'911'296
5	Dépôts stables	368'178	35'897	3'367	-	387'070
6	Dépôts moins stables	3'215'245	3'191'333	613'422	206'226	6'524'226
7	Moyens de financement provenant d'établissements non financiers (sans les petites entreprises) (wholesale) :	927'186	1'173'319	85'555	5'436	1'098'466
8	Dépôts opérationnels	-	-	-	-	-
9	Dépôts non opérationnels	927'186	1'173'319	85'555	5'436	1'098'466
10	Engagements adossés à des actifs interdépendants	685'813	-	-	-	-
11	Autres engagements :	3'639'468	461'433	109'109	(10'088)	443'197
12	Engagements résultant d'opérations en dérivés				(34'475)	
13	Autres engagements et instruments de fonds propres	3'639'468	461'433	109'109	24'388	443'197
14	Total du refinancement stable disponible					9'783'145
	Indications relatives au refinancement stable requis (required stable funding, RSF)					
15	Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA) NSFR	510'000	4'108'310	284'348	1'870'483	144'729
16	Dépôts opérationnels auprès d'autres institutions financières	-	-	-	-	-
17	Crédits et titres performants :	3'560'502	1'588'165	611'353	2'453'269	4'149'909
18	Crédits performants à des institutions financières garantis par des HQLA de niveau 1 et 2a	-	180'000	-	-	18'000
19	Crédits performants à des institutions financières garantis par des HQLA hors niveau 1 et 2a ou non garantis	1'234'474	8'350	62'765	79'901	297'707
20	Crédits performants à des entreprises hors secteur financier, à des clients retail ou PME, à des États, des banques centrales et des autres corporations de droit public, dont :	1'997'371	1'381'378	526'785	2'333'898	3'616'203
21	Comportant une pondération risque inférieure ou égale à 35 % dans l'approche ASBRI	-	-	-	-	-
22	Créances hypothécaires performantes, dont :	-	-	-	-	-
23	Comportant une pondération risque inférieure ou égale à 35 % dans l'approche ASBRI	20'455	76'452	58'016	1'359'936	961'420
24	Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne sont pas éligibles en qualité de HQLA, y c. les titres de participation négociés en bourse	328'657	18'437	21'804	39'470	217'998
25	Actifs adossés à des engagements dépendants	7'907	-	-	677'906	-
26	Autres actifs :	844'073	127'079	6'741	305'823	1'107'833
27	Matière premières physiques, y c. or	-				-
28	Actifs remis en qualité de marge initiale pour des dérivés et à titre de contribution pour des fonds de défaillance de contreparties centrales				1'558	1'558
29	Actifs NSFR sous forme de dérivés				53'699	88'174
30	Passifs NSFR sous forme de dérivés, avant déduction de la marge de variation remise				228'770	45'754
31	Tous les autres actifs résiduels	844'073	127'079	6'741	21'797	972'347
32	Eléments hors bilan		3'406'171	290'358	1'098'380	67'012
33	Total du refinancement stable requis					5'469'482
34	Ratio de refinancement stable (NSFR) (%)					179%

3.6. Risque opérationnel : indications générales

Les risques opérationnels sont définis à l'art. 89 OFR. Il s'agit du risque de pertes financières résultant de l'inadéquation ou de la défaillance de processus ou de systèmes internes, d'actions inappropriées de personnes ou d'erreurs qu'elles ont commises ou encore d'événements externes. Sont comprises les pertes financières qui peuvent découler des risques juridiques ou des risques de compliance. La gestion des risques opérationnels prend typiquement également en compte d'autres types de dommages, dans la mesure où ceux-ci peuvent aussi aboutir à des pertes financières. Les risques stratégiques en sont exclus.

Par nature, les deux principaux métiers exercés par le Groupe, à savoir la banque privée et l'asset management, sont exposés de manière significative aux risques opérationnels. Afin de les contrôler et de les atténuer, le Groupe se dote d'un concept-cadre sur la gestion des risques opérationnels, selon la Circulaire FINMA 2023/1 « Risques et résilience opérationnels-banques », en vue de formaliser les principes communs retenus au niveau du Groupe et d'exercer leurs activités en conformité avec les prescriptions légales et réglementaires nationales. Ce concept-cadre définit les différents éléments et principes qui constituent la Politique de gestion des risques opérationnels au niveau du Groupe. Il établit un dispositif de gestion des risques opérationnels en définissant les outils, approches, processus et responsabilités.

La gestion des risques opérationnels a pour objectif d'éviter que des risques opérationnels ne mettent en cause le bon fonctionnement du Groupe ou de ses entités. A ce titre, la gestion des risques opérationnels fait partie intégrante des fonctions de management et repose sur un dispositif basé sur l'identification et l'évaluation des risques, la gestion active des incidents opérationnels, la mise en place de plans d'actions et la communication de rapports.

La fonction Risques comprend une cellule dédiée aux risques opérationnels, qui participe étroitement au dispositif du système de surveillance et de contrôle interne du Groupe et collabore étroitement avec le service de contrôle interne dans l'évaluation des contrôles mis en place, des plans d'actions à entreprendre afin d'atténuer les risques identifiés comme critiques et/ou élevés. L'équipe en place utilise un outil informatique performant dédié et déployé dans le Groupe. En outre, la cellule rend compte périodiquement au Comité des Risques (Comex) et, lorsque les circonstances l'exigent, au Comité Exécutif.

En fonction de situations de crises retenues par le Groupe susceptibles de créer une rupture, totale ou partielle, des processus opérationnels, un plan et une organisation de continuité des activités ont été définis. Propres au Groupe et à ses filiales, l'infrastructure et les moyens techniques / humains déployés visent à permettre aux fonctions critiques de travailler en mode dégradé et de revenir à la normale. Eu égard aux objectifs de continuité arrêtés par le Groupe et ses filiales en cas de sinistre ou d'événement majeur, le développement et les tests de leur plan respectif seront poursuivis au cours de l'exercice prochain.

Dans le cadre de la garantie de la résilience opérationnelle, la Banque identifie ses fonctions critiques et leurs tolérances aux interruptions. Elle prend les mesures pour garantir la résilience opérationnelle en tenant compte de scénarios graves, mais plausibles.

La fonction Risques comprend une cellule dédiée aux risques opérationnels, qui participe étroitement au dispositif du système de surveillance et de contrôle interne du Groupe et collabore étroitement avec le service de contrôle interne dans l'évaluation des contrôles mis en place, des plans d'actions à entreprendre afin d'atténuer les risques identifiés comme critiques et/ou élevés. L'équipe en place utilise un outil informatique performant dédié et déployé dans le Groupe. En outre, la cellule rend compte périodiquement au Comité des Risques (Comex) et, lorsque les circonstances l'exigent, au Comité Exécutif.

Le Groupe EdR Suisse détermine les exigences de fonds propres relatives aux risques opérationnels en fonction de l'approche standard (article 93 OFR). Cette approche vise à répartir l'ensemble des activités de la Banque et des sociétés du Groupe EdR Suisse sur les segments d'affaires définis par la FINMA, à leur calculer la moyenne des 3 dernières années écoulées de revenus annuels bruts et à leur appliquer une pondération réglementaire (en milliers de CHF) :

Segments d'affaires	Pondération	Revenus bruts moyens	Fonds propres exigibles
Financement et conseil d'entreprises	18%	4'200	756
Négoce	18%	268'407	48'313
Affaires de la clientèle privée	12%	318'594	38'231
Affaires de la clientèle commerciale	15%	-	-
Trafic des paiements / règlement de titres	18%	2'243	404
Fonction d'agent	15%	-	-
Gestion de fortune institutionnelle	12%	326'479	39'178
Opérations de commissions sur titres	12%	94'897	11'388
Total		31.12.2024	138'270
Total		30.06.2024	134'169

Edmond de Rothschild (Suisse) SA dispose et d'un Plan de gestion de la continuité de ses activités (BCM). Celui-ci repose sur l'analyse périodique des risques qui pourraient impacter ses activités de manière importante. Le BCM définit la réaction à un incident ou une interruption majeure et met en place des mesures efficaces permettant de diminuer les risques résiduels. L'analyse des besoins métiers (PCA/BIA), permet d'identifier les ressources nécessaires à chacune des activités critiques de la banque et de définir leurs priorités. Le plan de secours informatique (PSI/DRP) élaboré répond aux exigences des métiers par la mise en place de procédures qui permettent une reprise du Système d'information en ligne avec les attentes des métiers. Notre dispositif repose sur des infrastructures techniques et organisationnelles qui sont testés annuellement. Plusieurs data center permettent d'héberger nos installations informatiques et nous avons pérennisé notre capacité de travail à distance. Le télétravail est aujourd'hui intégré dans nos procédures de travail et permet ainsi de répondre à bon nombre d'incidents potentiels. Notre organisation de gestion de crise fait l'objet de tests de simulation de crise dans une optique d'amélioration en continu. Nous sommes en conformité de la nouvelle réglementation FINMA 2023/1.

ANNEXES

4.1. Réconciliation des états financiers et des fonds propres réglementaires

Tableau 23 – Composition des fonds propres pris en compte / réconciliation au 31 décembre 2024 (CC2) en milliers de CHF ¹

Bilan publié	Selon clôture comptable	Selon clôture comptable	Réf. 2
	31.12.2024	30.06.2024	
Actifs			
Liquidités	527'688	630'350	
Créances sur les banques	4'857'138	5'320'516	
Créances résultant d'opérations de financement de titres	280'000	326'999	
Créances sur la clientèle	4'863'681	4'640'707	
Créances hypothécaires	2'015'493	2'080'513	
Opérations de négoce	92	-	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	303'262	282'278	
Immobilisations financières	2'901'388	2'843'884	
Comptes de régularisation	282'269	327'663	
Participations	14'327	12'846	
Immobilisations corporelles	351'538	314'766	
Valeurs immatérielles	78'658	96'247	
- Dont goodwill	67'410	76'783	a
- Dont autres valeurs immatérielles	11'248	19'464	b
Autres actifs	78'360	71'841	
Total des actifs	16'553'894	16'948'610	
Fonds étrangers			
Engagements envers les banques	894'749	683'429	
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	12'687'178	13'300'807	
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	228'770	220'881	
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage et emprunts	791'444	784'067	
Comptes de régularisation	402'697	399'468	
Autres passifs	82'115	107'502	
Provisions	62'721	41'654	
- Dont impôts latents	12'847	13'904	
Total des fonds étrangers	15'149'673	15'537'808	
Fonds propres			
Réserve pour risques bancaires généraux	151'075	150'985	
Capital social	58'694	58'694	
- Dont reconnu en qualité de CET1	58'694	58'694	
- Dont reconnu en qualité d'AT1			
Réserves légales / réserves facultatives / bénéfiques (pertes) reportées et de la période concernée	1'194'985	1'200'202	
(Propres parts du capital)	-	-	
Intérêts minoritaires (7)	(534)	921	
- Dont reconnu en qualité de CET1	(534)	921	
Total des fonds propres	1'404'221	1'410'802	

1 Une seule colonne est présentée, les cercles de consolidation sont identiques. Les lignes non utilisées ont été omises.

2 Référence reprise sous la présentation de la composition des fonds propres réglementaires.

Tableau 24 – Composition des fonds propres réglementaires pris en compte / présentation des fonds propres réglementaires pris en compte au 31 décembre 2024 (CC1) en milliers de CHF ¹

		Chiffres nets (après impact des dispositions transitoires)	Chiffres nets (après impact des dispositions transitoires)	Réf. 2
		31.12.2024	30.06.2024	
Fonds propres de base durs (CET1)				
1	Capital social émis et libéré, pleinement éligible	58'694	58'694	
2	Réserves issues des bénéficiaires y c. réserve pour risques bancaires généraux / bénéfice (perte) reporté et de la période concernée	1'042'323	1'042'166	
3	Réserves issues du capital et réserves (+/-) de change	229'168	247'390	
5	Intérêts minoritaires	(534)	921	
6	= Fonds propres de base durs, avant ajustements	1'329'651	1'349'171	
	Ajustements relatifs aux fonds propres de base durs			
7	Ajustements requis par une évaluation prudente	-	-	
8	Goodwill (net des impôts latents comptabilisés)	(67'410)	(76'783)	a
9	Autres valeurs immatérielles (net des impôts latents comptabilisés), sans les droits de gestion hypothécaire (MSR)	(11'248)	(19'464)	b
17	Participations qualifiées réciproques (titres CET1)	-	-	
26b	Autres déductions	(91'950)	(93'438)	
27	Déductions concernant l'AT1, reportées sur l'AT1			
28	= Somme des ajustements relatifs au CET1	(170'608)	(189'685)	
29	= Fonds propres de base durs nets (net CET1)	1'159'043	1'159'486	
Fonds propres de base supplémentaires (AT1)				
30	Instruments émis et libérés, pleinement éligibles	-	-	
31	- Dont instruments figurant sous les fonds propres comptables	-	-	
32	- Dont instruments figurant sous les engagements comptables			
43	= Somme des ajustements relatifs à l'AT1	-	-	
44	= Fonds propres de base supplémentaires nets (net AT1)	-	-	
45	= Fonds propres de base (net tier 1)	1'159'043	1'159'486	
Fonds propres complémentaires (T2)				
46	Instruments émis et libérés, pleinement éligibles (11)	19'765	20'231	
51	= Fonds propres complémentaires avant ajustements			
57	= Somme des ajustements relatifs au T2	19'765	20'231	
58	= Fonds propres complémentaires nets (net T2)	19'765	20'231	
59	= Fonds propres réglementaires totaux (net T1 & T2)	1'178'808	1'179'717	
60	Somme des positions pondérées par le risque	5'980'774	5'860'270	

		Chiffres nets (après impact des dispositions transitoires)	Chiffres nets (après impact des dispositions transitoires)	Réf. 2
		31.12.2024	30.06.2024	
Ratios de fonds propres				
61	Ratio CET1 (chiffre 29, en % des positions pondérées par le risque)	19,38%	19,79%	
62	Ratio T1 (chiffre 45, en % des positions pondérées par le risque)	19,38%	19,79%	
63	Ratio relatif aux fonds propres réglementaires totaux (chiffre 59, en % des positions pondérées par le risque)	19,71%	20,13%	
64	Exigences en CET1 selon standard minimum de Bâle (exigences minimales + volant de fonds propres + volant anticyclique + fonds propres des TBTF-institutes) (en % des positions pondérées par le risque)	2,50%	2,50%	
65	Dont volant de fonds propres selon minimum standards de Bâle (en % des positions pondérées par le risque)	2,50%	2,50%	
66	Dont volant anticyclique selon minimum standards de Bâle (en % des positions pondérées par le risque)	0,00%	0,00%	
67	Dont volant relatif aux établissements d'importance systémique selon minimum standards de Bâle (en % des positions pondérées par le risque)	0,00%	0,00%	
68	CET1 disponible afin de couvrir les exigences minimales et les exigences en volants selon minimum standard de Bâle, après déduction des exigences en AT1 et T2 qui sont couvertes par du CET1 (en % des positions pondérées par le risque)	11,71%	12,13%	
68a	CET 1 disponible selon CAO majoré du volant anticyclique (en % des positions pondérées par le risque)	7,82%	7,82%	
68b	Dont volant anticyclique selon les art. 44 et 44a OFR (en % des positions pondérées par le risque)	0,02%	0,02%	
68c	CET1 disponible (en % des positions pondérées par le risque)	15,51%	15,93%	
68d	Fonds propres T1 disponible selon CAO majoré du volant anticyclique (en % des positions pondérées par le risque)	9,62%	9,62%	
68e	T1 disponible (en % des positions pondérées par le risque)	17,31%	17,73%	
68f	Total fonds propre réglementaire selon CAO majoré du volant anticyclique (en % des positions pondérées par le risque)	12,02%	12,02%	
68g	Fonds propres réglementaires disponibles (en % des positions pondérées par le risque)	19,71%	20,13%	
Montants inférieurs aux seuils (avant pondération)				
72	Participations non qualifiées dans le secteur financier	24'742	26'557	
73	Autres participations qualifiées dans le secteur financier (CET1)	13'678	12'170	
Plafonds relatifs à la prise en compte dans le T2				
77	Plafond relatif à la prise en compte des correctifs dans l'AS-BRI	42'774	42'476	

1 La colonne « impact des dispositions transitoires » n'est pas présentée car le Groupe ne bénéficie pas de dispositions transitoires. Les lignes non utilisées ont été omises

2 Référence reprise sous la présentation de la composition des fonds propres pris en compte.

Tableau 25 – Réconciliation entre les valeurs comptables et les positions réglementaires au 31 décembre 2024 (L11) en milliers de CHF ¹

	31.12.2024				
	a	c	d	f	g
	Valeurs comptables selon le cercle de consolidation comptable	Valeurs comptables			
selon prescriptions sur les risques de crédit		selon prescriptions sur les risques de crédit de contrepartie	selon les prescriptions sur les risques de marché	pas soumises à des exigences de fonds propres ou soumis à la déduction	
ACTIFS					
Liquidités	527'688	527'688			
Créances sur les banques	4'857'138	4'584'503	272'635		
Créances résultant d'opérations de financement de titres	280'000	-	280'000		
Créances sur la clientèle	4'863'681	4'859'737	3'943		
Créances hypothécaires	2'015'493	2'015'493			
Opérations de négoce	92	92		-	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	303'262		303'262		
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	-				
Immobilisations financières	2'901'388	2'223'482		677'906	
Comptes de régularisation	282'269	282'269			
Participations	14'327	14'327			
Immobilisations corporelles	351'538				
Valeurs immatérielles	78'658				78'658
Autres actifs	78'360	74'637			
Capital social non libéré	-				
TOTAL ACTIFS	16'553'894	14'582'227	859'841	677'906	78'658
ENGAGEMENTS					
Engagements envers les banques	894'749				894'749
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	12'687'178				12'687'178
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	228'770		228'770		-
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	791'444				791'444
Comptes de régularisation	402'697				402'697
Autres passifs	82'115				82'115
Provisions	62'721				62'721
TOTAL ENGAGEMENTS	15'149'673	-	228'770	-	14'920'904

1 La colonne b a été omise car le cercle de consolidation réglementaire est identique au cercle de consolidation comptable

Tableau 26 – Présentation des différences entre les positions réglementaires et les valeurs comptables au 31 décembre 2024 (L12) en milliers de CHF

(in 1'000 CHF)		31.12.2024			
		a	b	d	e
		Total	Positions soumises à:		
			des prescriptions sur les risques de crédit	des prescriptions sur les risques de crédit de contrepartie	des prescriptions sur les risques de marché
1	Valeurs comptables des actifs au niveau du cercle de consolidation réglementaire (selon tableau 23)	16'553'894	14'582'227	859'841	677'906
2	Valeurs comptables des engagements au niveau du cercle de consolidation réglementaire (selon tableau 23)	228'770	-	228'770	-
3	Montant net au niveau du cercle de consolidation réglementaire	16'325'124	14'582'227	631'071	677'906
4	Positions hors bilan	1'340'236	1'340'236		
5	Différences d'évaluation				
6	Différences provenant de règles de compensation différentes, autres que celles figurant déjà dans la ligne				
7	Différences dans la prise en compte des corrections de valeur et provisions				
8	Différences résultant des filtres prudentiels				
9	Autre				
10	Positions pertinentes pour les calculs réglementaires	17'665'360	15'922'463	631'071	677'906

Les écarts entre les valeurs comptables au bilan et les valeurs réglementaires sont dues aux éléments suivants:

- les positions hors bilan (engagements conditionnels et disponibles de limites révocables et irrévocables)
- les écarts d'évaluation pour les opérations repos (exposition après prise en compte des décotes réglementaire)
- les correctifs de valeur qui sont portés en déduction des expositions dans la balance comptable

4.2. Information relative au ratio de levier

Tableau 27 – Ratio de levier: comparaison entre les actifs au bilan et l'engagement total relatif au ratio de levier au 31 décembre 2024 (LR1) en milliers de CHF

	Objet	31.12.2024	30.06.2024
1	Total des actifs selon les états financiers publiés	16'553'892	16'948'609
2	Ajustements relatifs aux investissements dans des entités bancaires, financières, d'assurance et commerciales, qui sont consolidées au niveau des comptes mais qui ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation réglementaire (Cm 6 et 7 Circ.-FINMA 15/3) ainsi que les ajustements relatifs aux valeurs patrimoniales qui sont déduites des fonds propres de base (Cm 16 et 17 Circ.-FINMA 15/3)	(170'608)	(189'685)
3	Ajustements relatifs aux actifs fiduciaires, portés au bilan conformément aux prescriptions comptables mais non pris en compte dans la mesure du ratio de levier (Cm 15 Circ.-FINMA 15/3)	-	-
4	Ajustements relatifs à des dérivés (Cm 21 à 51 Circ.-FINMA 15/3)	(298'220)	(264'781)
5	Ajustements relatifs aux opérations de financement de titres (securities financing transactions, SFT) (Cm 52 à 73 Circ.-FINMA 15/3)	-	-
6	Ajustements relatifs aux opérations hors bilan (conversion des expositions hors bilan en équivalents-crédits) (Cm 74 à 76 Circ.-FINMA 15/3)	1'285'878	1'165'790
7	Autres ajustements	-	-
8	Engagement total soumis au ratio de levier (somme des lignes 1 à 7)	17'370'943	17'659'933

Tableau 28 – Ratio de levier: présentation détaillée au 31 décembre 2024 (LR2) en milliers de CHF

Objet		31.12.2024	30.06.2024
Expositions bilantaires			
1	Opérations bilantaires (1) (excluant les dérivés et les SFT, mais incluant les sûretés) (Cm 14 et 15 Circ.-FINMA 15/3)	15'970'631	16'339'332
2	(Actifs portés en déduction des fonds propres de base pris en compte) (2) (Cm 7, 16 et 17 Circ.-FINMA 15/3)	(170'608)	(189'685)
3	= Total des expositions bilantaires dans le cadre du ratio de levier (sans les dérivés et les SFT) (somme des lignes 1 et 2)	15'800'023	16'149'647
Expositions en dérivés			
4	Valeurs de remplacement positives relatives à toutes les transactions en dérivés, y compris celles conclues avec des CCPs (après prise en compte des paiements de marges et des conventions de compensation selon les Cm 22 et 23 ainsi que 34 et 35 Circ.-FINMA 15/3)	37'940	32'491
5	Majorations de sécurité (add-on) relatives à tous les dérivés (Cm 22 et 25 Circ.-FINMA 15/3)	230'347	256'337
6	Réintégration des garanties remises en couverture de dérivés dans la mesure où leur traitement comptable a conduit à une réduction des actifs (Cm 27 Circ.-FINMA 15/3)	-	-
7	(Déduction portant sur les créances consécutives à des versements de marges selon Cm 36 Circ.-FINMA 15/3)	(263'245)	(271'330)
8	(Déduction portant sur l'engagement envers une qualified central counterparty (QCCP), en cas de non-responsabilité envers les clients d'un éventuel défaut de la QCCP) (Cm 39 Circ.-FINMA 15/3)	-	-
9	Valeurs nominales effectives des dérivés de crédit émis, après déduction des valeurs de remplacement négatives (Cm 43 Circ.-FINMA 15/3)	-	-
10	(Compensation avec les valeurs nominales effectives des dérivés de crédit opposés (Cm 44 à 50 Circ.-FINMA 15/3) et mise en déduction des majorations couvrant les dérivés de crédit émis selon le Cm 51 Circ.-FINMA 15/3)	-	-
11	= Total des expositions en dérivés (somme des lignes 4 à 10)	5'042	17'497
Opérations de financement de titres (SFT)			
12	Actifs bruts relatifs aux opérations de financement de titres sans compensation (sauf en cas de novation auprès d'une QCCP, cf. Cm 57 Circ.-FINMA 15/3), après réintégration de ceux qui ont été comptabilisés comme ventes (Cm 69 Circ.-FINMA 15/3), et après déduction des positions mentionnées au Cm 58 Circ.-FINMA 15/3	280'000	326'999
13	(Compensation des dettes et créances monétaires relatives aux contreparties SFT) (Cm 59 à 62 Circ.-FINMA 15/3)	-	-
14	Expositions envers les contreparties SFT (Cm 63 à 68 Circ.-FINMA 15/3)	-	-
15	Expositions SFT en qualité de commissionnaire (Cm 70 à 73 Circ.-FINMA 15/3)	-	-
16	= Total des expositions relatives aux opérations de financement de titres (somme des lignes 12 à 15)	280'000	326'999
Autres expositions hors bilan			
17	Expositions HB selon les valeurs nominales brutes, soit avant l'utilisation des facteurs de conversion en équivalents-crédit	4'795'905	3'340'342
18	(Ajustements relatifs à la conversion en équivalents-crédits) (Cm 75 et 76 Circ.-FINMA 15/3)	(3'510'026)	(2'174'552)
19	= Total des expositions hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	1'285'878	1'165'790
Fonds propres pris en compte et exposition globale			
20	Fonds propres de base (tier 1, Cm 5 Circ.-FINMA 15/3)	1'159'043	1'159'486
21	Engagement total (somme des lignes 3, 11, 16 et 19)	17'370'943	17'659'933
Ratio de levier			
22	Ratio de levier (Cm 3 à 4 Circ.-FINMA 15/3)	6,7%	6,6%

Le ratio de levier en hausse de 6.6% à 6.7% sur le 2ème semestre 2024.

4.3. Principales caractéristiques des instruments de fonds propres

Tableau 29 - Ce tableau répond à l'exigence de présenter les principales caractéristiques des instruments de fonds propres qui ont été émis (CCA)

Réf.	Principales caractéristiques	Action nominative EdR	Emprunt subordonné
1	Emetteur	EDMOND DE ROTHSCHILD (SUISSE) S.A. - Société anonyme	Edmond de Rothschild (France)
2	Identifiant	non applicable	FR0010484410
3	Droit régissant l'instrument	Code suisse des obligations	Loi française
Traitement réglementaire			
4	Prise en compte sous le régime transitoire de Bâle III (CET1 / AT1 / T2)	non applicable	non applicable
5	Prise en compte sous le régime post-transitoire de Bâle III (CET1 / AT1 / T2)	actions ordinaires et assimilées de T1	Tier 2
6	Eligible au niveau individuel / du groupe / individuel et groupe	établissement et groupe	établissement et group
7	Titre de participation / titre de dette / instrument hybride / autre	titre de participation	Titre de dette subordonné
8	Montant pris en compte dans les fonds propres réglementaires (selon le dernier rapport remis à la BNS)	CHF 58'693'500	EUR 21'000'000
9	Valeur nominale de l'instrument	CHF 100	EUR 50'000'000
10	Rubrique comptable	fonds propres - Capital social	Emprunts obligataires
11	Date initiale d'émission	9 juillet 1987	15 juin 2007
12	Perpétuel / muni d'une échéance	perpétuel	Perpétuel
13	Date d'échéance initiale	aucune date d'échéance	Date de remboursement anticipé (call option) : 15 juin 2017, puis trimestriellement
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur (sous réserve d'accord prudentiel)	non	Oui mais uniquement en cas d'événements taxe ou réglementaire
15	Date du remboursement anticipé facultatif / dates relatives à un remboursement anticipé conditionnel / montant du remboursement	non applicable	Remboursement partiel de EUR 29'000'000 en 2013. Solde non remboursé au 31.12.2024
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, cas échéant	non applicable	non applicable
Coupon / dividende			
17	fixe / variable / initialement fixe puis variable / initialement variable puis fixe	variable	Initialement fixe, puis variable
18	Taux du coupon et indice, cas échéant	non applicable	6.364% jusqu'au 15 juin 2017
19	Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes (absence de dividende sur l'instrument implique renonciation à un dividende sur les actions ordinaires)	non applicable	non applicable
20	Paiement d'intérêts / dividendes : totalement discrétionnaire / partiellement discrétionnaire / obligatoire	tout pouvoir discrétionnaire	Obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération (step up) ou autre incitation au remboursement	non	Non
22	Non cumulatif / cumulatif	non cumulatif	non cumulatif
23	Convertible / non convertible	non convertible	non convertible
30	Mécanisme de dépréciation	non	Non
31	Seuil de déclenchement d'une dépréciation	non applicable	non applicable
32	Dépréciation totale / partielle	non applicable	non applicable
33	Dépréciation permanente / temporaire	non applicable	non applicable
34	Si temporaire, description du mécanisme d'appréciation	non applicable	non applicable
35	Position dans la hiérarchie de subordination en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	non applicable	Dette senior
36	Présence de caractéristiques empêchant une pleine reconnaissance sous le régime de Bâle III	non	Pas de clause PONV

4.4. Tableau de correspondance

Tableau de correspondance

L'Accord de Bâle III définit les exigences minimales en termes de publication. Les liens entre les tableaux de l'Accord de Bâle III, la circ.-FINMA 16/1 « Publication – banques » et les tableaux du rapport pilier 3 sont décrits ci-dessous :

Accord de Bâle	Description	Réf. EdR	Fréq. Finma	Commentaire
Vue d'ensemble				
KM1	Chiffres clés	1	Semestriel	
OVA	Approche de la banque en matière de gestion des risques	Ch.3	Annuel	
OV1	Aperçu des positions pondérées par le risque	3	Semestriel	
Composition du capital et réconciliation comptable				
LI1	Liens entre positions comptables et catégories de risque	24	Annuel	
LI2	Différences entre exposition réglementaire et valeurs comptables	25	Annuel	
LIA	Explication des écarts entre exposition réglementaire et valeurs comptables	Ch.4	Annuel	
PV1	Ajustements de valeurs prudentiels		Semestriel	Pas d'ajustement de valeur
CC1	Composition du capital réglementaire	23	Annuel	
CC2	Bilan comptable pour réconciliation	22	Annuel	
CCA	Principales caractéristiques des instruments émis	28	Annuel	
Ratio de levier				
LR1	Comparaison entre actifs au bilan et engagement pour ratio de levier	26	Annuel	
LR2	Présentation détaillée du ratio de levier	27	Annuel	
Risque de crédit				
CRA	Risque de crédit : informations générales	Ch.3	Annuel	
CR1	Risque de crédit : qualité de crédit des actifs	7	Annuel	
CR2	Risque de crédit : changements dans les portefeuilles de créances et titres de dettes en défaut	8	Annuel	
CRB	Risque de crédit : indications additionnelles relatives à la qualité de crédit des actifs	Ch.3	Annuel	
CRC	Risque de crédit : indications relatives aux techniques d'atténuation	Ch.3	Annuel	
CR3	Risque de crédit : aperçu des techniques d'atténuation du risque	10	Annuel	
CRD	Risque de crédit : indications relatives à l'utilisation des notations externes dans l'approche standard	Ch.3	Annuel	
CR4	Risque de crédit : expositions au risque de crédit et impacts des atténuations du risque de crédit selon l'approche standard	12	Annuel	
CR5	Risque de crédit : positions par catégories de positions et pondérations-risque selon l'approche standard	13	Annuel	
CRE	IRB : indications relatives aux modèles		Annuel	Approche IRB pas appliquée chez EdR
CR6	IRB : exposition au risque par catégories de positions et par probabilités de défaut		Semestriel	Approche IRB pas appliquée chez EdR
CR7	IRB : effet sur la pondération-risque des dérivés de crédit utilisés afin d'atténuer le risque		Semestriel	Approche IRB pas appliquée chez EdR
CR8	IRB : modification des RWA des positions soumises au risque de crédit		Semestriel	Approche IRB pas appliquée chez EdR

Accord de Bâle	Description	Réf. EdR	Fréq. Finma	Commentaire
CR9	IRB : analyse ex post des estimations des probabilités de défaillance, par catégories de positions		Annuel	Approche IRB pas appliquée chez EdR
CR10	IRB : financements spécialisés et titres de participation dans la méthode de pondération simple		Semestriel	Approche IRB pas appliquée chez EdR
CCRA	Risque de crédit de contrepartie : indications générales	Ch.3	Annuel	
CCR1	Risque de crédit de contrepartie : analyses par approche		Semestriel	Pas exigé pour banque en catégorie 3
CCR2	Risque de crédit de contrepartie : ajustements des évaluations des positions de crédit (credit valuation adjustment, CVA) à charge des fonds propres		Semestriel	Pas exigé pour banque en catégorie 3
CCR3	Risque de crédit de contrepartie : positions selon les catégories de positions et les pondérations-risque selon l'approche standard	15	Annuel	
CCR4	IRB : risque de crédit de contrepartie par catégories de positions et probabilités de défaillance		Semestriel	Approche IRB pas appliquée chez EdR
CCR5	Risque de crédit de contrepartie : composition des sûretés couvrant les positions soumises au risque de crédit de contrepartie	16	Annuel	
CCR6	Risque de crédit de contrepartie : position en dérivés de crédit		Annuel	Pas de dérivés de crédit chez
CCR7	Risque de crédit de contrepartie : modification des RWA des positions soumises au risque de crédit de contrepartie sous		Semestriel	Approche IMM pas appliquée chez EdR
CCR8	Risque de crédit de contrepartie : positions envers les contreparties centrales	17	Annuel	
Risque marché et liquidité				
SECA	Titrisations : indications générales relatives aux positions de titrisation		Annuel	Pas de titrisation chez EdR
SEC1	Titrisations : positions dans le portefeuille de banque		Annuel	Pas de titrisation chez EdR
SEC2	Titrisations : positions dans le portefeuille de négoce		Annuel	Pas de titrisation chez EdR
SEC3	Titrisations : positions dans le portefeuille de banque et exigences minimales de fonds propres y relatives lorsque la banque est originator ou sponsor		Annuel	Pas de titrisation chez EdR
SEC4	Titrisation : positions dans le portefeuille de banque et exigences minimales de fonds propres y relatives lorsque la banque est investisseur		Annuel	Pas de titrisation chez EdR
MRA	Risques de marché : indications générales	Ch.3	Annuel	
MR1	Risques de marché : exigences minimales de fonds propres sous l'approche standard	18	Annuel	
MRB	Risques de marché : indications en cas d'utilisation de l'approche des modèles (IMA)		Annuel	Approche IMA pas appliquée chez EdR
MR2	Risques de marché : modification des RWA des positions sous l'approche des modèles (IMA)		Semestriel	Approche IMA pas appliquée chez EdR
MR3	Risques de marché : valeurs émanant d'un modèle relatives au portefeuille de négoce		Semestriel	Approche IMA pas appliquée chez EdR
MR4	Risques de marché : comparaisons des estimations « VAR » avec les gains et les pertes		Semestriel	Approche IMA pas appliquée chez EdR
IRRBBA	Risque de taux – objectifs et règles de gestion du risque de taux du portefeuille de la banque		Annuel	
IRRBBA1	Risque de taux – informations quantitatives sur la structure des positions et la redéfinition des taux	19	Annuel	
IRRBB1	Risque de taux : informations quantitatives sur la valeur économique et la valeur de rendement	20	Annuel	
LIQ1	Liquidités à court terme	21	Semestriel	
LIQ2	Liquidités – informations relatives au ratio de financement (NSFR)	22	Semestriel	
Risque opérationnel				
ORA	General qualitative information about operational risk management	Ch.3	Annuel	

4.5. Exigences de publication pour Edmond de Rothschild (Suisse) Maison mère

Lorsque les exigences de fonds propres et de liquidités sont déterminées au niveau d'un groupe ou d'un conglomérat financier, les exigences de publication ne s'appliquent en principe qu'au niveau consolidé (rabais de consolidation).

A ce titre, la Banque a choisi de bénéficier de ce rabais de consolidation pour Edmond de Rothschild (Suisse) Maison mère et publie, tel que requis par la Circ.-FINMA 2016/1, l'annexe 4:

Tableau 30 – Publication minimale pour Edmond de Rothschild (Suisse) Maison mère (FINMA annexe 4) au 31 décembre 2024 en milliers de CHF

Indicateur		31.12.2024	31.12.2023
Fonds propres pris en compte			
1	Fonds propres de base durs (CET1)	1'099'712	1'080'999
2	Fonds propres de base (T1)	1'099'712	1'080'999
3	Fonds propres totaux	1'197'094	1'178'380
Positions pondérées en fonction des risques (RWA)			
4	RWA	5'918'878	5'663'373
4a	Exigences minimales de fonds propres	473'510	453'070
Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % der RWA)			
5	Ratio CET1	18,6%	19,1%
6	Ratio de fonds propres de base	18,6%	19,1%
7	Ratio de fonds propres globaux	20,2%	20,8%
Exigences en volants en CET1 (en % des RWA)			
8	Volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle	2,5%	2,5%
9	Volant de fonds propres anticyclique (art. 44a OFR) selon le standard minimal de Bâle	0,0%	0,0%
10	Volant de fonds propres supplémentaire en vertu du risque systémique international ou national	0,0%	0,0%
11	Ensemble des exigences de volants selon le standard minimal de Bâle, en qualité CET1	2,5%	2,5%
12	CET1 disponible afin de couvrir les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction du CET1 affecté à la couverture des exigences minimales et cas échéant à la couverture des exigences TLAC)	12,2%	12,8%
Ratios-cibles de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFR (en % des RWA)			
12a	Volant de fonds propres selon l'annexe 8 OFR	4,0%	4,0%
12b	Volant anticyclique de fonds propres (art. 44 et 44a OFR)	0,0%	0,0%
12c	Ratio-cible en CET1 selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	7,8%	7,8%
12d	Ratio-cible en T1 selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	9,6%	9,6%
12e	Ratio-cible global de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	12,0%	12,0%
Ratio de levier Bâle III			
13	Engagement global	8'963'081	8'191'129
14	Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global)	12,3%	13,2%
Ratio de liquidités (LCR)			
15	Numérateur du LCR : somme des actifs liquides de haute qualité du 4ème trimestre	1'842'911	1'918'114
16	Dénominateur du LCR : somme nette des sorties de trésorerie du 4ème trimestre	1'370'863	1'136'606
17	Ratio de liquidités, LCR du 4ème trimestre	134,4%	168,8%
15	Numérateur du LCR : somme des actifs liquides de haute qualité du 3ème trimestre	1'892'835	1'928'848
16	Dénominateur du LCR : somme nette des sorties de trésorerie du 3ème trimestre	1'265'102	1'204'300
17	Ratio de liquidités, LCR du 3ème trimestre	149,6%	160,2%
15	Numérateur du LCR : somme des actifs liquides de haute qualité du 2ème trimestre	1'985'785	2'072'771
16	Dénominateur du LCR : somme nette des sorties de trésorerie du 2ème trimestre	1'355'849	1'236'060
17	Ratio de liquidités, LCR du 2ème trimestre	146,5%	167,7%
15	Numérateur du LCR : somme des actifs liquides de haute qualité du 1er trimestre	1'925'561	1'699'084
16	Dénominateur du LCR : somme nette des sorties de trésorerie du 1er trimestre	1'211'455	1'215'897
17	Ratio de liquidités, LCR du 1er trimestre	158,9%	139,7%
Ratio de financement (NSFR)			
18	Refinancement disponible stable	4'067'676	4'009'939
19	Refinancement stable nécessaire	3'385'441	3'325'247
20	Ratio de financement, NSFR	120,2%	120,6%



**EDMOND
DE ROTHSCHILD**

EDMOND DE ROTHSCHILD (SUISSE) S.A.

RUE DE HESSE 18 - CASE POSTALE 5478 - 1211 GENÈVE 11 - SUISSE
T. +41 58 818 91 11 - F. +41 58 818 91 91

www.edmond-de-rothschild.ch